

Auguste Walras, une démarche scientifique pour l'économie politique, le droit naturel et la philosophie¹

Arnaud DIEMER

*Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
GRESE – PHARE, Paris I ; OMI – HERMES, Reims*

Depuis 2005, les économistes ont à leur disposition un matériau inestimable, l'ensemble des *Oeuvres Economiques Complètes d'Auguste et de Léon Walras*. Les volumes III, IV et XIV, respectivement intitulés, *Cours et pièces diverses*; *Correspondance* ; *Tables et index* sont venus parachever un travail initié au début des années 80. Sur les quatorze volumes répertoriés, les quatre premiers sont consacrés à Auguste, les neuf suivants à Léon, le volume quatorze présentant les tables et l'index général des œuvres économiques complètes. Si l'œuvre de Léon Walras a fait (et continue à faire) l'objet d'une étude très approfondie², les historiens de la pensée économique ont aujourd'hui la possibilité de se faire une idée plus précise des diverses contributions d'Auguste Walras³. Bien que ce dernier ne figure pas au rang des illustres économistes français du XIX^e siècle, l'étude de son œuvre mérite toute notre attention⁴, et ceci pour au moins deux raisons. La première, très largement commentée⁵, rappelle qu'Auguste Walras a eu une influence déterminante sur le parcours (serment des roseaux⁶, 1858) et les travaux (théorie de la valeur, théorie de la justice...) de son fils. Auguste Walras serait ainsi un « précurseur de l'économie politique nouvelle » (Léon Walras, 1908, p. 3) et un passeur de l'économie politique à la science économique (Diemer, 2006a). La seconde, moins commentée, précise qu'Auguste Walras adopte une démarche philosophique pour aborder les questions juridiques et économiques. La philosophie est utilisée pour éclaircir les sentiers obscurs menant au droit naturel et à l'économie politique : « *C'est en me livrant à des recherches philosophiques sur la nature et l'origine de la propriété, que j'ai été conduit sur le terrain de l'économie politique. Les principes de cette dernière science ne m'étaient que très imparfaitement connus, lorsque j'essayais, pour la première fois, de résoudre une des questions les plus importantes du droit naturel, et d'arriver à une bonne théorie du domaine personnel de l'homme sur les choses* » (1831 [1938, p. 52]). La philosophie d'Auguste Walras a un double statut. D'une part, elle constitue la science la plus universelle, « *la théorie du fait le plus général qu'il y ait au*

¹ Nous tenons à remercier Pierre Dockès pour les remarques formulées lors de la présentation de ce texte.

² Colloques biannuels de l'Association Internationale Walras.

³ En 1923, Modeste Leroy a présenté une première synthèse de la vie et de l'œuvre de l'économiste. En 1938, Gaëtan Pirou et Gaston Leduc rééditeront la première œuvre d'Auguste Walras, intitulée « *De la Nature de la Richesse et de l'origine de la valeur* » (1831).

⁴ Vilfredo Pareto rendra hommage à Auguste Walras dans son *Cours d'économie politique*. Gaëtan Pirou note « *Il est certain que l'ouvrage d'Auguste Walras, qui fit peu de bruit au moment de sa publication, tient tout de même une place importante dans l'histoire des idées. Quand on le compare aux écrits contemporains de Jean-Baptiste Say, on ne peut qu'être frappé de la supériorité de son analyse* » (1938, p. XV).

⁵ Hicks (1938), Bowley (1939), Lamontagne (1947), Oulès (1950), Boson (1950), Bousquet (1958), Cirillo (1981)... ont évoqué l'influence d'Auguste Walras sur son fils Léon. Depuis le début des années 90, un certain nombre d'économistes ont été amenés à préciser les principaux apports d'Auguste Walras, à savoir sa division de l'économie politique et sociale (Potier, 1994), sa théorie de la justice (Dockès, 1996 ; Diemer, 2006b) et son programme scientifique (Diemer, 2005b, 2006, 2008).

⁶ « *A cet égard, l'heure la plus décisive de toute ma vie sonna par un soir de l'été de 1858 où, pendant une promenade dans la vallée du gave de Pau, mon père m'affirma avec énergie qu'il y avait encore deux grandes tâches à accomplir pour le XIX^e siècle : achever de créer l'histoire et commencer à créer la science sociale... Et ce fût alors que, devant la porte d'une campagne appelée Les roseaux, je lui promis de laisser la littérature et la critique d'art pour me consacrer entièrement à la continuation de son œuvre* » (Autobiographie, Jaffé, 1965).

monde » (lettre à Léon Walras, 25 juillet 1864). La démarche philosophique consiste à proposer une véritable méthode scientifique à toutes les autres sciences (notamment le droit naturel et l'économie politique). D'autre part, elle constitue une science à part entière, et au même titre que les autres sciences, elle doit appliquer les préceptes de la méthode scientifique.

Fort de ce constat, notre papier s'attachera à définir la méthode scientifique d'Auguste Walras en puisant dans ses origines (réflexions philosophiques) afin de montrer comment elle s'applique à l'économie politique et ce qui en fait son originalité. Ce papier vient appuyer une thèse que nous avons défendue dans un précédent article intitulé « Auguste Walras, les premiers pas de l'économie scientifique », tout en lui donnant une dimension nouvelle. Les travaux d'Auguste Walras ne se limiteraient pas à forger de nouveaux principes scientifiques pour l'économie politique, mais bien à établir un **système économique, social et philosophique complet** (travail resté inachevé⁷). Pour reprendre les termes d'Etienne Vacherot (auteur qu'Auguste Walras a longuement médité⁸), la connaissance humaine ne saurait être « *complète qu'autant qu'elle embrasse les trois degrés par lesquels passe la pensée, avant de se reposer : degré scientifique, degré philosophique, degré métaphysique* » (1858, tome 2, p. 689). Pour démontrer cette thèse, nous procéderons en deux temps. Dans un premier temps, nous présenterons le statut de la philosophie dans les travaux d'Auguste Walras. Inspiré par ses lectures de Cousin, Vacherot, Destutt de Tracy et Ampère, Auguste Walras posera les bases d'une véritable méthode scientifique (théorie du fait général) pour l'économie politique et le droit naturel. Cette méthode consiste d'une part, à observer, à généraliser et à classer les faits (naturels, moraux, progressifs), c'est la science à proprement dite ; et d'autre part, à dresser un tableau des connaissances humaines pour constituer un véritable système d'idées, c'est la philosophie des sciences. Dans un second temps, nous montrerons que l'application de la méthode scientifique à l'économie politique, au droit naturel et à la philosophie, permet d'identifier un principe scientifique irréfutable, le principe de limitation. Ce principe constitue la pierre angulaire de l'œuvre d'Auguste Walras. C'est le point de passage vers la science économique mais également un moyen de dépasser le domaine de l'expérience où s'enferment la science et la philosophie des sciences pour s'élever jusqu'à l'Être infini, absolu, universel, c'est la métaphysique des sciences.

I. LE STATUT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES TRAVAUX D'AUGUSTE

Si les travaux d'économie politique d'Auguste Walras ont été mis à la disposition d'un large public, on ne peut pas en dire autant des travaux philosophiques. En partie inachevés, ils ont été rassemblés par Pierre-Henri Goutte au Centre Walras de Lyon, dans l'attente d'une future publication. Sur les dix⁹ manuscrits répertoriés, trois ont fait l'objet d'une publication, « la réfutation de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu » (1835, réimpression dans le volume I des Œuvres complètes) ; « Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace... » (reproduit partiellement par Modeste Leroy [1923]) et « le compte rendu du livre : Essai sur la philosophie

⁷ Les travaux philosophiques d'Auguste Walras n'ont pas été publiés dans les œuvres complètes. Ils sont archivés au Centre Auguste et Léon Walras de Lyon sous la cote F A III 09 et 13.

⁸ C'est grâce à son fils Léon qu'Auguste Walras prendra connaissance du livre d'Etienne Vacherot, *la Métaphysique et la Science* (1858) : « Si tu vois M. Vacherot, ne manque pas de me rappeler à son bon souvenir, et de lui présenter mes compliments. Donne-moi, je t'en prie, le titre exact de son ouvrage de métaphysique que tu as lu avec tant d'intérêt, et dis-moi si l'ouvrage est très volumineux » (lettre du 29 septembre 1859 d'Auguste à Léon Walras). La lecture des trois tomes de la seconde édition ne commencera réellement qu'en avril 1863 et se terminera en juin de cette même année (lettres du 28 avril et du 8 juin 1863 d'Auguste à Léon Walras). Cette information nous permet de situer la rédaction de quelques notes rédigées de la main d'Auguste Walras mais non datées.

⁹ « La réfutation de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu » (1835) ; « Objet de la philosophie » (1840a) ; « trois sujets de composition de philosophie » (1840b) ; « Programme de philosophie » (1840c) ; « le compte rendu du livre : Essai sur la philosophie orientale par M. Charma » (1842) ; « De l'identité du bonheur et du devoir » (non daté) ; « Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace avec l'idée de l'étendue... » (non daté) ; « la création nous présente un ensemble d'êtres et de phénomènes » (non daté) et « Mais la question telle que je viens de la poser » (non daté) ; « Notes et exposés de philosophie générale » (1863).

orientale par M. Charma » (1842). Ancien élève de la section « Lettres » de l'École normale (1820-1822), Auguste Walras a suivi les cours¹⁰ de Victor Cousin (1792 – 1867), philosophe spiritualiste¹¹ (chef de file de l'école éclectique) et auteur de plusieurs essais philosophiques sur Aristote, Descartes, Kant, Locke... ; d'une *Histoire de la philosophie du XVIII^{ème} siècle* (1829) et d'un ouvrage intitulé *Du Vrai, du Beau et du Bien* (1853). Dans ce dernier ouvrage et plus précisément dans son *Discours prononcé à l'ouverture de son cours du 4 décembre 1817*, Victor Cousin précise que « la philosophie, dans tous les temps, roule sur les idées fondamentales du vrai, du beau et du bien » (1853, p. 12). L'idée du vrai, c'est la psychologie (étude de la pensée et de l'esprit), la logique et la métaphysique, placées à la tête de la philosophie ; l'idée du bien, c'est la morale privée et publique ; l'idée du beau, c'est l'esthétique, la critique littéraire et des arts. Auguste Walras reviendra sur cet ouvrage dans un papier non daté *De l'identité du bonheur et du devoir* et dans les trois premières leçons de ses *Exposés et Notes de philosophie générale* (1863).

Le Vrai, le Bien et le Beau seraient trois idées se rapportant à la nature, à la création. Le Vrai décrit « ce qui est, ce qui existe réellement et sans contestation, ce qui ne peut être révoqué en doute, ce qui entraîne notre conviction pleine et entière, ce qui motive notre parfait assentiment » (1863b, p. 1). A partir d'un certain nombre d'observations, Auguste Walras tirera une esquisse de la vérité. L'homme, doté de l'intelligence, de l'activité et de la sensibilité, se placerait à la tête et au premier rang de tous les animaux. L'intelligence est composée des cinq sens, de la conscience et de la raison. C'est à la conscience que l'homme doit les idées de durée, de liberté et de causalité. C'est la raison qui conçoit les rapports absolus de la cause à l'effet, du moyen à la fin. L'activité se traduit par une force physique, dotée d'initiative et de spontanéité. L'homme peut ainsi changer la nature jusqu'à un certain point. La sensibilité renvoie quant à elle à une relation entre l'homme et les objets. Sous l'influence du plaisir, l'homme apprécie l'objet agréable et cherche à l'acquérir. Le Bien pour un être quelconque, « c'est l'accomplissement libre et régulier de la destination que lui imposent sa nature et sa constitution » (1863b, p. 6). Le bien est associé à la notion de liberté, laquelle projette l'homme dans un nouveau monde, le monde moral. En effet, la moralité apparaît à travers trois conséquences de la liberté : l'imputabilité des actes, la responsabilité des agents, le mérite et le démérite. Le Beau constitue l'harmonie entre le moyen et la fin, « partout où je rencontre une nature qui marche à sa destination par une voie facile, correcte, assurée du succès, partout enfin où un moyen se développe avec grandeur, avec noblesse et mène sans hésitation à la fin qu'il doit atteindre, je reconnais le caractère de la beauté » (1863b, p. 11). Auguste Walras distingue le beau physique et le beau moral. Dans l'ordre physique, la nature et l'homme traduisent tous deux l'harmonie qui existe entre des moyens donnés (les facultés humaines : intelligence, activité et sensibilité) et les fins (énergie déployée dans une activité qui traduit le sentiment du beau) auxquelles ils sont conduits. Dans l'ordre moral, la liberté constitue un moyen d'échapper au monde de la matière et de la fatalité, « monde moral où l'homme seul a le droit d'entrer et où il exclut hardiment et sans remords tout ce qui n'est pas lui » (ibid). Partant du principe que les idées du vrai, du bien et du beau, sont des faits réels, Auguste Walras proposera de se livrer à une triple recherche : celle de la science qui a pour objet le vrai, celle du devoir qui a pour objet le bien, et celle des beaux arts qui ont pour objet le beau. De ce programme, seule subsistera la quête de la vérité, la Science. La

¹⁰ De cet enseignement, Auguste Walras gardera un certain enthousiasme pour les questions philosophiques. Son cours d'économie politique professé à Evreux en 1832 – 1833 commencera par un discours intitulé « *De la Connexité des connaissances humaines et des progrès scientifiques en général* ». Près de trente ans plus tard, sa lecture de la seconde édition de *la Métaphysique et la Science* d'Etienne Vacherot et ses « *Exposés et notes de philosophie générale* » (1863) inaugureront un cours de littérature : « *La lecture du livre de M. Vacherot a réveillé en moi des idées qui fermentent depuis longtemps dans mon esprit, et m'a conduit sur le terrain de la métaphysique, terrain qui ne m'était pas tout à fait inconnu* » (Lettre à Léon Walras, Pau, le 25 juillet 1863).

¹¹ « *Notre vraie doctrine, notre vrai drapeau... On lui donne à bon droit, le nom de spiritualisme, parce que son caractère est de subordonner les sens à l'esprit, et de tendre, par tous les moyens que la raison avoue, à élever et à agrandir l'homme* » (Cousin, 1853, p. vii).

philosophie – « *la reine des sciences* » (lettre du 18 mai 1861 à Léon Walras) – permet de déterminer le caractère et l'objet de la science (la théorie du fait général), de classer les faits généraux, puis de dresser un tableau des connaissances humaines. L'économie politique, Science de la richesse, est placée dans les sciences naturelles car elle décrit des faits extérieurs à l'homme, des lois absolues et nécessaires. Elle doit apporter ses lumières au droit naturel – branche de la morale qui s'attache à analyser, décrire et apprécier un fait qui ne se rencontre que dans l'homme, la liberté – afin de résoudre la question de l'origine et de la nature de la propriété.

A. La théorie du fait général

Dans son manuscrit intitulé « *Objet de la philosophie* » (1840a), Auguste Walras associe plusieurs sens au mot philosophie. Du point de vue étymologique, la philosophie signifie « *amour de la sagesse, ou amour de la science, la sagesse pouvant être considérée à bon droit comme le fruit de la science* » (1840a, p.1). La philosophie n'est pas une science particulière, mais un effort plus ou moins soutenu pour connaître la vérité. Le mot philosophie désigne aussi une doctrine particulière, une manière d'appréhender la vérité. La démarche philosophique est ainsi synonyme de méthode scientifique. Elle est colportée par la réflexion. Dans une troisième acceptation, la philosophie renvoie à ce qui est essentiel, fondamental et général dans chaque science. Enfin, la philosophie peut être qualifiée de science de la science, « *c'est-à-dire la connaissance raisonnée de ce qu'il y a de commun entre toutes les sciences, l'ensemble des lois et des principes par lesquels une science mérite ce nom et se distingue de l'amas incohérent et confus de faits isolés, d'observations détachables et d'expériences particulières* » (1840a, p. 3). En la présence d'un grand nombre de faits individuels, l'esprit humain a le pouvoir d'éliminer les qualités particulières de certains faits, de rapprocher tous ceux qui se ressemblent et d'en former des genres et des espèces. Ce principe, proclamé par Platon et Aristote, précise que le particulier ne peut faire l'objet d'une science, la science s'attaque au général. Or le général se présente sous deux aspects : l'être et le phénomène. Selon Auguste Walras, la plupart des philosophes ont longtemps privilégié la piste de l'être¹² général et en ont fait l'objet de leurs études scientifiques. Les dénominations données aux différentes sciences porteraient encore le stigmate d'une telle érudition : « *Que signifient les mots astronomie, botanique, zoologie, anthropologie, sinon science des astres, science des plantes, science des animaux, science de l'homme* » (1863b, p. 18). D'autres philosophes (Ampère, 1832, 1834), mieux inspirés, ont cherché à donner un autre sens aux différentes sciences qu'ils approchaient. Ils insistèrent notamment sur la nature et le but de toute science. C'est ainsi que la mécanique n'est pas la science de tel ou tel être, mais la science d'un fait original, distinct et précis, le mouvement, qui s'applique à tous les corps susceptibles de se mouvoir dans l'espace. La Science doit donc se préoccuper des faits ou des phénomènes. C'est là qu'elle trouve son unité et qu'elle rencontre les moyens de se distinguer de toute science qui se proposerait un autre but. Dans un manuscrit intitulé « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace* » (non daté), Auguste Walras en conclut que la science « *doit être considérée comme la théorie d'un fait général, universel et permanent. Ce qui constitue son unité, c'est la spécialité du fait. Ce qui constitue son caractère scientifique, c'est la permanence, l'universalité du fait* » (p. 14). Auguste Walras rejoint ainsi Victor Cousin

¹² Cette évocation de l'être rejoint l'analyse proposée par Etienne Vacherot dans son douzième entretien : « *critique de l'idéalisme* ». S'interrogeant sur ce qui fait l'objet de la Science, Vacherot s'appuie sur l'opposition entre Platon et Aristote pour rappeler ce que l'on entend par connaissance de l'être : « *Socrate et Platon montrent à merveille que l'idée, c'est-à-dire l'universel est l'objet de la science. Mais ce n'est point assez dire : le champ de l'universel est vaste. Il ya le genre, il y a l'espèce... Lequel est l'objet de la science ? Platon affirme que c'est le genre ; Aristote soutient que c'est l'espèce. Ici évidemment, c'est Platon qui a tort et Aristote qui a raison. Le véritable objet de la science, ce n'est pas seulement l'universel, mais l'universel qui fait le caractère propre, la nature intime, l'essence même des choses, pour parler la langue de la philosophie ancienne ; c'est la forme, l'espèce ou l'ensemble des attributs spécifiques qui distinguent les êtres les uns des autres... Connaître un être donné, ce n'est pas simplement l'abstraire et le généraliser, c'est le déterminer, le définir, le caractériser, le spécifier* » (1858, tome 1, p. 188).

qui rappelle que dans la quête de la vérité, deux grands besoins se font sentir à l'homme. Il faut rechercher des principes fixes et immuables « *qui ne dépendent ni des temps, ni des lieux ni des circonstances, et où l'esprit se repose avec une confiance illimitée... tant qu'on a saisi que des faits isolés, disparates, tant qu'on ne les a pas ramenés à quelque principe, quelque loi, on possède les matériaux d'une science, mais la science n'est pas encore* » (1853, p. 20) tout en se méfiant des principes chimériques et des combinaisons artificielles. La théorie du fait général soulignerait ainsi que dans l'esprit humain, il y aurait des principes empreints du caractère de l'universalité et de la nécessité. Elle introduirait dans le même temps, une méthode et un programme scientifiques.

Depuis les travaux de Francis Bacon (1650) et son *Novum Organum*, cette méthode consiste à « *établir divers degrés de certitude, à secourir les sens en les retraignant à proscrire le plus souvent le travail de la pensée qui suit l'expérience sensible, enfin à ouvrir et à garantir à l'esprit une route nouvelle et certaine qui ait son point de départ dans cette expérience même* » (1857, p. 2). Il s'agit ainsi d'admettre comme vrais, les faits dont l'observation et l'expérience ont démontré la réalité, et comme vérités, les conclusions que l'on peut naturellement en tirer (Diemer, 2007). Dans son manuscrit intitulé « *3 sujets de composition de philosophie* » (1840b), Auguste Walras précise que l'observation comporte trois moments : la perception, la comparaison et la généralisation. La perception permet de saisir dans l'homme une multitude de phénomènes qui s'accomplissent en lui. La comparaison rapporte ces faits et établit leurs ressemblances. La généralisation ramène les faits à un certain nombre de genres. Si l'observation est une condition nécessaire pour constituer la science, Auguste Walras note qu'elle n'est pas suffisante : « *Lorsque Bacon a préconisé l'observation, il ne l'a donné que comme une méthode ; mais jamais ni l'auteur du Novum Organum ni ceux qui l'ont compris n'ont prétendu que l'observation fût la science elle-même* » (1832, p. 101). La méthode scientifique repose sur l'observation et l'induction. Pour savoir, il faut observer et induire. Lorsque le travail de l'observateur est terminé (perception, comparaison, généralisation), lorsque la nature du fait est enfin connue, l'induction doit faire son œuvre. Dans un manuscrit non daté et intitulé « *Mais la question telle que je viens de la poser* », Auguste Walras précisera la portée de ce procédé méthodologique. L'hypothèse a pour but de répondre à la question des causes. L'esprit scientifique introduit une hypothèse (une supposition) afin d'assigner une cause à un fait général, universel et permanent. L'induction doit cependant respecter certaines règles. L'hypothèse ne doit être ni vraie, ni fausse. Si elle était vraie, ce ne serait plus une hypothèse. Si elle était fausse, elle ne servirait pas à expliquer un phénomène. Auguste Walras en conclut que « *l'hypothèse vient de la raison, elle est empruntée évidemment à la sphère du possible. C'est un produit de l'imagination appliquée à la construction d'une théorie* » (p. 4). Dès lors, l'histoire des sciences ne serait que la succession d'hypothèses conçues par des hommes de génie (Newton a introduit une hypothèse - tous les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leurs distances – pour expliquer les mouvements astronomiques) pour expliquer une quantité importante de faits. Les diverses polémiques entre philosophes, historiens, scientifiques... ne seraient qu'un conflit d'hypothèses rivales aspirant à percer les secrets des trois grands sujets d'étude de la philosophie : à savoir la nature (la nécessité) ; l'homme (la liberté) et Dieu (la Providence).

Au final, on s'aperçoit que la méthode scientifique préconisée par Auguste Walras est une tentative de synthèse des travaux de Victor Cousin et d'Etienne Vacherot. A la manière de Victor Cousin, il s'agit d'unir l'observation et la raison, de « *ne pas perdre de vue l'idéal de la science auquel l'homme aspire, et le chercher et le trouver par la route de l'expérience, tel est le problème de la philosophie* » (1853, p. 20). A partir d'un certain nombre d'observations, Auguste Walras en tire une esquisse de la vérité par une démarche empirico-inductive. Les principes universels et nécessaires sont découverts à l'aide des trois facultés générales (l'intelligence composée des cinq sens, la conscience et la raison)¹³. Ainsi, la philosophie ne

¹³ « *Il y a dans l'homme trois facultés générales qui sont toujours mêlées ensemble et ne s'exercent guère que*

repose ni sur des principes hypothétiques, ni sur des principes empiriques. C'est l'observation elle-même appliquée à la partie supérieure de nos connaissances (la raison) qui fournit les principes que nous cherchons : « *Je remarque que la philosophie des sens et la philosophie de la conscience ne sont ni l'une ni l'autre la véritable philosophie. La véritable philosophie, c'est la philosophie de la raison ; car c'est elle qui domine les sens et la conscience, et qui doit nous donner le dernier mot, en toutes choses* » (lettre d'Auguste à Léon Walras, le 7 avril 1864). A l'image d'Etienne Vacherot, il convient de dépasser la classification des faits à partir des systèmes (sensualisme, idéalisme, scepticisme et mysticisme) pour établir une correspondance avec les sources de la connaissance¹⁴. Dès lors, la rivalité des systèmes serait remplacée par la coexistence de deux méthodes ou deux facultés interdépendantes, l'expérience et la raison : « *La critique des facultés et des systèmes nous a conduits à une conclusion déjà pressentie par le bon sens du public, dès le début de ce siècle : c'est que le règne des systèmes et des écoles est fini, que la vérité complète (autant du moins que l'esprit humain peut l'espérer) ne se rencontre point dans les doctrines exclusives, et que la métaphysique ne peut avoir de base solide que dans la synthèse des données de l'expérience et des principes de la raison* » (1858, tome I, p. 322). Tous les systèmes pourraient ainsi se réduire à deux : l'empirisme ou système de l'expérience, (plus connu sous les noms de matérialisme et de spiritualisme)¹⁵; l'idéalisme ou système de la raison. Malgré son profond respect pour les travaux de Vacherot, Auguste Walras ne cherchera pas à aller plus en avant dans ses réflexions philosophiques. Par faute de temps ou de connaissance (Dans *l'Esquisse d'une doctrine économique et sociale*, Léon Walras précise que son père n'était pas familier des thèses de la philosophie allemande : Hegel, Kant, Schelling...), seule la science en tant qu'objet observé et pensé retiendra son attention. Auguste Walras laissera ainsi à son fils, Léon, tout le loisir de reprendre la déclinaison du vrai, du bien et du beau de Vacherot en idéaux types (Dockès, 1996, p. 35).

De la méthode scientifique, il n'y a qu'un pas à franchir pour définir un véritable programme scientifique. Selon Auguste Walras, il s'agit de répondre aux cinq questions suivantes¹⁶ :

1° Quelle est la nature du fait général ? Il s'agit de définir un fait de manière claire et précise grâce au procédé de l'observation (perception, comparaison, généralisation). La fonction de la sensibilité est de mettre l'esprit en relation avec la réalité. Sans elle, aucune expérience ne serait possible. Cependant, le domaine des sens n'atteint pas le véritable objet de la science. Il ne

simultanément, mais que l'analyse divise pour les mieux étudier, sans méconnaître leur jeu réciproque, leur liaison intime, leur unité indivisible... La première de ces facultés est l'activité, l'activité volontaire et libre, où paraît surtout la personne humaine, et sans laquelle les autres facultés seraient comme si elles n'étaient pas, puisque nous ne serions pas nous-mêmes ... C'est par la liberté que l'homme est véritablement homme, qu'il se possède et se gouverne ; sans elle il retombe sous le joug de la nature... Mais en même temps que je suis doué d'activité et de liberté, je suis passif aussi par d'autres endroits ; je subis les lois du monde extérieur, je souffre et je jouis sans être moi-même l'auteur de mes joies et de mes souffrances : je sens s'élever en moi des besoins, des désirs, des passions... enfin, outre la volonté et la sensibilité, l'homme a la faculté de connaître l'entendement, l'intelligence, la raison, peu importe le nom, au moyen de laquelle il conçoit les vérités d'ordres différents, et entre autres des vérités universelles et nécessaires... » (Cousin, 1853, p. 31 – 32).

¹⁴ « *Je lis avec beaucoup de plaisir, quoique avec un peu de fatigue, le livre de M. Vacherot ? J'en ai déjà avalé deux volumes, et j'ai commencé le troisième, de sorte que me voilà plongé, à l'heure qu'il est, dans la philosophie de Hegel, en attendant que j'attaque le chapitre de la philosophie positive. Il me tarde bien d'arriver à la conclusion, parce que c'est alors seulement que je pourrais me faire une idée nette et précise de la doctrine de M. Vacherot. Pour aujourd'hui, il me suffira de te dire que je suis très content de la manière dont il expose et critique les différents systèmes de métaphysique. Ses idées se rapprochent si souvent des miennes que je suis enchanté des développements auxquels il se livre pour faire sentir le fort et le faible des doctrines qu'il nous fait connaître* » (lettre à Léon Walras, le 9 mai 1863).

¹⁵ Cette opposition sera longuement abordée par Auguste Walras dans un courrier adressé à son fils Léon et daté du 18 mars 1864 (la discussion porte sur un article rédigé par Léon Walras et intitulé « *Du matérialisme et du spiritualisme en économie politique et sociale* ») : « *Je ne sais jusqu'à point il était nécessaire de faire intervenir dans le débat [objet de l'économie politique] le matérialisme et le spiritualisme. Ce sont là deux philosophies arriérées ; mais peut être aussi arrive-t-il que je m'exagère leur discrédit* ».

¹⁶ Léon Walras reprendra ce programme scientifique dans son article *Philosophie des sciences économiques* (février 1860) et dans son ouvrage *L'économie politique et la justice* (1860).

devient véritablement représentatif que par l'élimination de l'élément affectif. La sensation doit ainsi se transformer en perception, elle n'exprime plus qu'un rapport fixe entre des phénomènes variables. C'est alors qu'agit l'abstraction qui épure, simplifie et généralise les objets de nos perceptions, les vérités de l'expérience. L'abstraction devient ainsi l'élément nécessaire de toute science, le principe de toute vérité scientifique.

2° Quelle en est sa cause et d'où vient-il ? La connaissance de la cause d'un fait général passe par deux procédés méthodologiques. L'observation, généralement privilégiée, ne suffit pas. Elle doit être complétée par l'induction. Il convient de faire des hypothèses plausibles et vraisemblables (c'est-à-dire puisées dans le domaine du possible).

3° En combien d'espèces principales ou secondaires se divise un fait général ? Ceci revient à établir des distinctions pertinentes. On a recours ici au procédé de la division.

4° Quelle est la loi ou quelles sont les lois suivies par le fait général ? Si l'observation (observer, c'est regarder attentivement) et l'expérimentation (expérimenter, c'est « *faire naître à volonté le fait que l'on veut observer et qui ne se produirait jamais de lui-même*¹⁷ ») sont deux procédés importants; Auguste Walras précise que le fait général doit se soumettre aux lois qui régissent les nombres. Ainsi l'élément objectif et vraiment scientifique, c'est le rapport, la loi...

5° Quels sont les effets que ce fait général produit, les conséquences qu'il entraîne, l'influence qu'il peut avoir sur un certain nombre de faits généraux qui lui sont subordonnés ?

La méthode et le programme scientifiques étant posés, Auguste Walras peut maintenant présenter une classification des faits et dresser un tableau des connaissances humaines.

B. La classification des faits généraux et des connaissances humaines

Dans la droite lignée de l'*Essai sur la philosophie des Sciences* d'Ampère¹⁸ (1834), Auguste Walras a été conduit à se pencher sur la question de la classification des connaissances humaines lors de son *Discours d'ouverture au cours d'économie politique* professé à Evreux (1832). Auguste Walras ne conçoit pas qu'il soit possible de dresser à la fois une liste fidèle des connaissances humaines et un tableau méthodique de toutes les sciences (c'est pourtant ce que cherchera à faire Ampère¹⁹). Pour se lancer dans une telle aventure, il faudrait les posséder toutes, or « *personne ne peut se flatter d'un pareil avantage* » (1832, [2005] p. 107). Une classification même incomplète, serait cependant pertinente si elle reposait sur des faits faciles à caractériser et à distinguer les uns des autres. Ampère a proposé une analyse des faits et une classification des connaissances à l'aide d'un principe méthodologique associé à une science, la mathésiologie : « *Quel que soit l'objet de ses études, l'homme doit d'abord recueillir les faits, soit physiques, soit intellectuels ou moraux ; il faut ensuite qu'il cherche ce qui est en quelque sorte caché sous ces faits ; ce n'est qu'après ces deux genres de recherches qui correspondent aux deux points de vue subordonnés compris dans le premier point de vue principal, qu'il peut comparer les résultats obtenus jusque là, et en déduire les lois générales ; comparaisons et lois qui appartiennent également au troisième point de vue subordonné : alors il peut remonter aux causes des faits qu'il a observés sous le premier, analysés sous le second, et comparés, classés et réduits à des lois générales dans le troisième ; cette recherche des causes de ce qu'il a appris dans les trois premiers points de vue, et celle des effets qui doivent résulter de causes connues, constituent le quatrième point de vue subordonné, et complètent ainsi tout ce qu'il est possible de savoir sur l'objet qu'on étudie* » (1834, p. XIX). La mathésiologie se proposait d'établir, d'une part, les lois qu'on doit suivre dans l'étude ou l'enseignement des connaissances humaines, et d'autre part, la classification naturelle de ces connaissances. Il s'agissait de commencer par les sciences qui reposent sur un petit nombre de principes et d'idées. Les

¹⁷ Manuscrit « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace...* » (p. 15).

¹⁸ Une première esquisse de cette classification fût publiée dans la *Revue Encyclopédique* (1832). Dans une lettre datée du 6 juin 1959, Auguste incitera Léon Walras à lire l'ouvrage d'Ampère (Potier, 1994).

¹⁹ Voir Diemer, Guillemain (2007, p. 16-17).

sciences mathématiques, comparativement aux autres sciences, répondent à cette exigence : « *les sciences mathématiques se composent d'idées immédiatement tirées de la contemplation de l'univers* » (1834, p. 236). Aux mathématiques, Ampère faisait succéder les sciences où l'on s'occupe des propriétés inorganiques des corps ; puis toutes les sciences qui étudient les êtres vivants (le naturaliste, le médecin). Pour être parfaite, cette classification devait cependant tenir compte d'un élément important : l'étude de l'homme (c'est-à-dire des sciences philosophiques, morales et politiques).

Afin de parvenir à cette classification des connaissances, Auguste Walras introduira trois groupes distincts de faits: les faits naturels ou physiques ; les faits humains ou libres ; les faits historiques ou progressifs : « *Des faits naturels, des faits humains, des faits historiques, voilà, je le répète, la division qui s'établit d'elle-même parmi les faits généraux, universels et permanents qui constituent la matière et l'objet de nos sciences* » (1863b, p. 22). Les faits naturels, physiques ou fatals, sont marqués du caractère de la nécessité. Ils existent en dehors de l'homme, indépendamment de sa volonté. Les faits humains précisent que l'homme n'est pas seulement intelligent, il est également actif et volontaire. Auguste Walras s'inspire ici à la fois de la thèse défendue par Destutt de Tracy dans ses *Eléments d'idéologie* et des enseignements de la philosophie du 19^{ème} siècle présentés par Etienne Vacherot dans *La Métaphysique et la science* (1858). Dans le *Traité d'économie politique* (1823), qui constitue la quatrième partie des *Eléments d'idéologie* (les trois premières composent le *Traité de l'Entendement*) et la première partie du *Traité de la Volonté*, Destutt de Tracy entend examiner quelle est la meilleure manière d'employer toutes les facultés humaines (physiques et intellectuelles) à la satisfaction des divers besoins. L'homme devient ainsi « *un être voulant en conséquence de ses impressions et de ses connaissances, et agissant en conséquence de ses volontés. C'est là ce qui le constitue... C'est là ce qui fait qu'il a des besoins et des moyens, et par conséquent des droits et des devoirs* » (1823, p. 3). De son côté, Etienne Vacherot précise dans le treizième entretien consacré à la *philosophie du 19^{ème} siècle* que « *la volonté libre est d'abord et immédiatement volonté individuelle, la personne* » (1858, tome II, p. 420) et que « *la réalisation matérielle de cette liberté est la propriété* » (ibid). La personne et la propriété étant la matière du droit, l'homme se voit ainsi confier un droit absolu sur tout ce qui est sans maître. La propriété est le signe de la personnalité parce que c'est en elle que celle-ci se manifeste généralement. Le droit, en tant qu'il réalise extérieurement la liberté, suppose une pluralité de personnes, et par là même est sujet à intention.

Pour Auguste Walras, la volonté a une propriété importante : c'est elle qui s'empare de l'intelligence et dirige toutes nos actions²⁰. Il s'ensuit deux conséquences – l'imputabilité des actes et la responsabilité des hommes – à l'origine de la moralité. Les faits humains seraient donc des faits libres, volontaires et moraux. Auguste Walras distinguera deux séries de faits généraux. Les uns se rattachent « *aux relations qui existent directement de personne libre à personne libre* » (1863b, p. 22). Il s'agit de faits qui unissent l'homme à la femme (le mariage), le père et la mère aux enfants (la tutelle, l'autorité paternelle)... Les seconds renvoient « *aux relations qui s'établissent entre les personnes à propos des choses* » (ibid). Cette catégorie de faits introduit le droit de propriété. L'homme, libre et volontaire, se serait arrogé un droit de commander sur les animaux et les choses. Le droit de propriété constitue un fait très important dans les sociétés civile et politique. Il a donné lieu « *à une étude spéciale qu'on peut appeler la théorie de la propriété et qui doit être éclairée et dirigée par les connaissances économiques* »²¹. Le droit de propriété a donné naissance à une succession de faits tels que l'échange (commerce), la vente, le prêt, la donation, l'héritage (transmission de propriété). Auguste Walras précise que

²⁰ Auguste Walras reviendra sur une erreur présente dans de nombreux traités de philosophie (notamment les *Leçons de philosophie sur les principes de l'intelligence* de Pierre Laromiguière [1815]). En effet, il convient de dissocier les facultés intellectuelles de la volonté. Ainsi, les procédés méthodologiques (observation, comparaison, généralisation, abstraction) ne sont pas des facultés intellectuelles, mais bien des phénomènes attestant l'intervention de la volonté dans la constitution de la science : « *Si la connaissance est un fait naturel et fatal, la science est un fait humain, volontaire et libre* » (Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace, p. 11).

²¹ Manuscrit « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace* », p. 18.

tous ces faits sont à l'origine des lois, des coutumes et des dispositions législatives destinées à régler les conditions des contrats et à faire régner la justice. Les faits historiques ou progressifs se déroulent dans le temps (inaperçus au début, ils deviennent de jour en jour de plus en plus importants) et sont la conséquence de la liberté humaine. Toutefois, « *ils ne sont pas libres, en ce sens que l'homme ne peut pas s'opposer au progrès et que le progrès s'accomplit sous l'impulsion d'une force supérieure* » (1863a, p. 22). Les faits historiques sont la manifestation la plus éclatante de la puissance créatrice, du Divin ou de la Providence. La marche et le développement de la civilisation (état chasseur, état pasteur, état agriculteur, état industriel, état commerçant...) sont une illustration des faits progressifs.

A partir de cette présentation des faits généraux, Auguste Walras proposera une classification des connaissances humaines recouvrant les domaines des sciences naturelles, des sciences morales et des sciences historiques²². Les sciences naturelles renvoient à un premier fait général relatif à *l'existence*. Pour répondre à cette question, il existe une science qui porte les noms de *philosophie première, métaphysique, ontologie* (terme utilisé par Ampère). Vient ensuite un autre fait, l'idée de nombre est associée à une science très ancienne, *l'arithmologie*. Après l'existence et le nombre, il y a l'idée de forme qui se présente sous le nom de *géométrie*. Auguste Walras évoquera une succession d'autres faits généraux tels que le mouvement (dont l'étude renvoie à la *mécanique*) ; la cristallisation (donnant lieu à la *crystallographie*) ; la vie végétative (contenue dans *la botanique*) ; la vie animale (rattachée à la zoologie), la valeur d'échange²³ (déterminant l'économie politique ou la science de la richesse ou encore la théorie de la valeur). Les sciences morales traduisent un double fait (évoqué par Vacherot, 1858) : une moralité individuelle et une moralité sociale. L'obligation morale est un principe universel. L'homme est « *une force libre, capable de se posséder, de se diriger, de faire ou de ne pas faire, et d'un autre côté, la raison lui faisant comprendre ce qui est bien, ce qui est juste, ce qui est dans l'ordre, l'homme comprend qu'il ne peut éviter de se plier à la voie du bien, de l'ordre, de la justice, sans se dégrader, sans compromettre son caractère. Dès lors, il comprend le devoir comme quelque chose d'obligatoire, d'impérieux et d'absolu* » (« Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace », p. 4). Mais l'homme n'est pas le seul sur terre, il est entouré d'une foule d'êtres qui lui ressemblent surtout du point de vue moral. C'est ce qui crée les droits (notamment le droit de propriété) et les devoirs, deux éléments qui fondent la science du *Droit Naturel*. Les pouvoirs publics ont cherché à établir l'ordre, la sécurité et la justice en instituant un gouvernement, dont la science est la *Politique*. De leur côté, les juges et les magistrats ont été investis d'une certaine autorité pour garantir les droits et réprimer les crimes et délits. Cette science est plus connue sous le nom de *Législation*. Les sciences historiques ou progressives²⁴ comprennent *l'histoire proprement dite* (il ne s'agit pas d'une succession de récits plus ou moins intéressants mais bien d'une théorie d'un certain nombre de faits généraux et universels), l'histoire des sciences, l'histoire des arts, l'histoire de la civilisation...

Fort de ce constat, Auguste Walras insistera sur deux points importants. D'une part, les progrès des sciences doivent s'opérer d'une manière collective et simultanée, « *il est impossible qu'une science marche, sans que toutes les autres marchent en même temps ; il est impossible qu'une science reste stationnaire, sans que les autres s'arrêtent du même coup* » (1832, [2005] p. 73). Ainsi, la question de la propriété ne peut être expliquée sans faire référence à la Philosophie,

²² Dans son manuscrit intitulé « *Mais la question telle que je viens de la poser* », Auguste Walras ajoute que les trois sciences (naturelles, morales, historiques) font également apparaître trois grandes catégories de savants (les physiciens, les moralistes, les historiens) et trois sortes d'hypothèses (les hypothèses physiques, les hypothèses morales, les hypothèses historiques).

²³ Nous précisons dans la seconde partie de cet exposé pourquoi l'économie politique fait partie des sciences naturelles ainsi que le passage de l'économie politique à la science économique.

²⁴ Dans son manuscrit « *Objet de la philosophie* » (1840a), Auguste Walras précise que les sciences historiques mènent droit au perfectionnement des sciences naturelles et morales. En effet, chaque science naturelle ou morale, chaque fait naturel ou moral peut être associé à un fait qui progresse au fur et à mesure que les observations se multiplient, et que les faits s'accumulent.

aux Mathématiques, à l'Economie politique, au Droit naturel. Chaque branche de nos connaissances est intéressée d'une manière plus ou moins directe et plus ou moins évidente à l'avancement de toutes les autres, même s'il existe des barrières naturelles entre les sciences. L'économie politique est la science de la richesse (la valeur et l'échange sont des faits naturels, permanents et universels), il convient de la distinguer de la morale et de la politique (une branche de la science générale de la liberté) ; de l'histoire et de la statistique (recueil de faits spéciaux, fortuits et accidentels). C'est par l'observation des faits que l'on parvient à la vérité. D'autre part, les trois classes de faits reposent sur un certain ordre, « *le progrès de la morale est essentiellement lié au progrès de la science naturelle, et que du progrès de la morale dépend essentiellement le progrès de l'histoire* » (1832, [2005, p. 112]). Les sciences physiques doivent être étudiées avant les sciences morales qu'elles sont appelées à éclairer et à diriger. Les sciences physiques et les sciences morales sont un guide indispensable aux études historiques. C'est ainsi à la philosophie d'éclairer l'Economie politique, à l'Economie politique d'éclairer le Droit naturel... Nous le voyons, plus qu'une simple exposition des connaissances humaines, c'est à un véritable programme scientifique auquel nous invite Auguste Walras. Il ne reste plus qu'à préciser son terrain de prédilection : l'économie politique, le droit naturel et la métaphysique. Ces trois sciences se seraient constituées autour d'un fait général, la valeur d'échange pour l'économie politique, la propriété pour le Droit naturel, l'existence pour la métaphysique. Par ailleurs, elles seraient soumises à un principe scientifique irréfutable, le principe de limitation.

Tableau 1 : Classification des connaissances humaines

SCIENCE NATURELLE ou DOMAINE DE LA PHYSIQUE	MORALE	HISTOIRE
Faits généraux, nécessaires, constants et invariables	Faits généraux qui ont leur racine dans la liberté, la force libre	Faits généraux mais mobiles changeants et progressifs
<i>La philosophie (métaphysique)</i> <i>Théorie des nombres et de l'étendue</i> <i>La science du mouvement et de</i> <i>l'organisation</i> - Mathématiques - Mécanique - Astronomie - Chimie - Physique proprement dite - Minéralogie - Botanique - Zoologie - Psychologie - Esthétique - Economie politique ou science de la richesse ou théorie de la valeur	<i>Morale individuelle</i> <i>Morale sociale</i> <i>Droit naturel</i> <i>Politique</i> <i>Législation</i>	<i>Histoire proprement dite</i> - Histoire civile et politique (individuelle, générale) - Histoire comparée - Histoire universelle - Philosophie de l'histoire <i>Histoire littéraire</i> <i>Histoire scientifique</i> <i>Histoire religieuse</i> <i>Histoire militaire</i> <i>Histoire économique</i> - Etat chasseur - Etat pasteur - Etat Agricole - Etat industriel - Etat commerçant

Source : Diemer, Guillemain (2007b, p. 21)

II. L'ECONOMIE POLITIQUE, LE DROIT NATUREL ET LA METAPHYSIQUE AU REGARD DU PRINCIPE DE LIMITATION

Si la philosophie permet d'appréhender la science sous l'angle de la théorie du fait général, Auguste Walras rappelle qu'elle a contribué à éclaircir bon nombre de ses travaux dans les domaines du droit naturel et de l'économie politique : « *tu n'ignores point que mes études ont été principalement dirigées vers la philosophie générale, et notamment vers les questions de droit, de politique et d'économie sociale* » (lettre à Léon Walras, Bordeaux, le 14 novembre 1858). La méthode scientifique mettrait ainsi en évidence le fait général, contenu dans chaque science : à savoir, la valeur d'échange dans l'économie politique ; la propriété dans le droit naturel, l'existence dans la métaphysique. Ces trois sciences seraient alors suspendues à un principe scientifique irréfutable, le principe de limitation : la limitation dans la quantité et la durée pour

l'économie politique, la propriété exclusive et la loi pour le droit naturel, la force et la matière pour la métaphysique.

A. L'économie politique, la limitation dans la quantité et/ou dans la durée

L'intérêt manifesté par Auguste Walras pour l'économie politique part d'un double constat. Bien qu'il n'existe pas de rapports intimes entre l'Economie politique et le Droit naturel, la première étant la science des faits naturels et extérieurs à l'homme, la seconde étant la science des forces libres, Auguste Walras considère que la connaissance des faits naturels influe sur l'activité humaine et donc sur le principe de la liberté : « *Il faut nécessairement que l'homme s'éclaire, et qu'il s'éclaire sur bien des points, pour connaître ce qu'il doit sagement vouloir pour lui-même* » (1832, [2005, p. 78]). L'économie politique exerçant une influence salutaire sur le Droit naturel et la Morale, il convient d'en préciser son objet. Pour convaincre son auditoire, Auguste Walras invoquera l'autorité de J. B Say : « *L'économie politique peut seule faire connaître les vrais rapports qui lient les hommes en société, si elle discrédite les mauvaises intentions, elle prête une nouvelle force aux bonnes lois, à une bonne jurisprudence. Elle assoit les droits de la propriété sur ses vrais fondements ; elle y rattache celle des talents, celle des clientèles, celle des inventions nouvelles. Elle fait connaître les principes du droit dans les questions qui font naître l'intérêt des capitaux, le revenu des terres, les manufactures et le commerce. Elle montre dans quels cas, les conditions des marchés sont légitimes, c'est-à-dire dans quels cas les conditions des marchés sont le prix d'une concession réelle, ou ne sont le prix de rien* » (Cours complet d'économie politique, cité par A. Walras, 1832, [2005, p. 82]). Par ailleurs, si les deux faits généraux qui définissent l'objet du droit naturel et de l'économie politique, à savoir la propriété et la valeur, s'attachent aux mêmes objets (les biens qui constituent notre patrimoine sont également ceux qui constituent notre richesse), Auguste Walras se déclare profondément insatisfait par les théories en présence. D'une part, les légistes (et plus particulièrement le Code civil) n'ont jamais pu poser les véritables fondements de la théorie de la propriété. D'autre part, les ouvrages des économistes ne fournissent que des matériaux erronés ou incomplets pour aborder l'objet de la propriété, en l'occurrence « *la richesse sociale* » (1831a, [1938] p. 62). Découvrant l'économie politique dans les années 1824-1826 à travers les écrits de Jean-Baptiste Say, Adam Smith, Destutt de Tracy, David Ricardo, Charles Ganilh²⁵ et Nicolas Massias²⁶, Auguste Walras se propose de formuler une théorie unitaire de la valeur Cet effort conceptuel est présent dans trois ouvrages *De la nature de la richesse et de l'origine de la richesse* (1831a) ; *Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique* (1849a) et *Esquisse d'une théorie de la richesse* (1863a).

Appliquant son programme scientifique à l'économie politique, Auguste Walras commencera par rechercher son objet. L'économie politique est tout d'abord présentée comme la science de la richesse sociale. Auguste Walras précise que la richesse est à la fois, un fait général « *tout aussi nécessaire que la pesanteur, que la chaleur ou la lumière* » (1863, p. 8) et une grandeur appréciable. Dès lors, cette science doit être aussi précise et rigoureuse que la physique, la chimie, la mécanique ou la physiologie. Elle relèverait même de l'arithmétique : « *il est aisé de voir que la richesse, comme toutes les autres grandeurs appréciables, se soumet aux lois qui régissent les nombres. On compare des valeurs, comme on compare des lignes, des angles, des surfaces... et ce sont les mêmes principes qui gouvernent toutes ces comparaisons* » (1831a, [1938, p. 270]). Auguste Walras accueillera avec ferveur – du moins quant à la méthode – l'ouvrage de Cournot (qu'il a côtoyé à l'Ecole Normale en 1821) *Principes mathématiques de la théorie des richesses* (1838).

²⁵ Charles Ganilh (1758 – 1836), avocat et homme politique, s'est intéressé aux questions d'économie politique et de finances au début du XIXe siècle. Il a rédigé notamment un *Dictionnaire analytique d'économie politique* (1826), destiné à vulgariser cette science nouvelle et à présenter les doctrines qui lui sont associées.

²⁶ Nicolas Massias (1764 – 1848), philosophe et homme de Lettres, a rédigé un ouvrage intitulé « *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature* » (4 tomes). Auguste Walras fait référence ici au tome III.

Il en recommandera la lecture²⁷ à son fils Léon tout en rappelant qu'il a lui-même plaidé pour l'utilisation des mathématiques en économie politique : « *Je n'ai pas repoussé les mathématiques du domaine de la richesse sociale. Au contraire, j'ai fait un appel sincère et motivé de leur intervention* » (lettre à Léon Walras, 18 mai 1861). Dans son cours professé à l'Athénée en 1837, Auguste Walras établira même une distinction entre les mathématiques pures et les mathématiques appliquées. Les premières s'appliquent aux nombres, considérés d'une manière abstraite et générale (trois et trois font six). Les secondes concernent tout ce qui peut être soumis au calcul ou à la mesure. Ainsi, « *toutes les fois qu'un fait peut se prêter à des considérations de nombre ou de figure, il devient l'objet des mathématiques appliquées* » (1837, [2005, p. 379]), encore faut-il pouvoir établir un rapport ou une équation entre des quantités connues et mesurables, en d'autres termes, revenir à des phénomènes observables !

Au-delà du fait scientifique, Auguste Walras note qu'une étude de la nature de la richesse révèle que cette dernière a une double acception. Dans un sens large, elle se confond avec l'utilité. La richesse consiste « *dans la possession de choses utiles, de choses propres à satisfaire nos besoins* » (1849a, p. 12). On parle ainsi de richesse absolue. Il est en effet impossible d'assigner des bornes à l'utilité : « *Les mets les plus recherchés, et, parce la même, les plus malsains sont utiles au gourmand, et les parures les plus incommodes sont utiles à l'esclave de la vanité. Le poignard sert à l'assassin et le poison sert à l'empoisonnement* » (1849b, [2005, p. 333]). Il convient de faire abstraction de la moralité qui s'attache aux actions pour ne tenir compte que du besoin formulé, du désir de tel ou tel objet. Dans un sens étroit, elle renvoie à la notion de « *valeur échangeable* » (1849a, p. 13). Cette richesse relative concerne des choses qui font l'objet « *d'un trafic, d'un commerce quelconque* » (1863a, p. 10). Elle est essentiellement variable (le même objet, quoique ayant la même utilité, peut avoir une valeur d'échange différente suivant le temps et suivant le lieu) et appréciable (ce qui tend à la pousser vers les sciences exactes). Elle ne peut se concevoir en dehors d'une « *lutte* » plus ou moins animée pour l'obtention du bien (l'échange), de ce fait elle devient un fait social, un fait qui implique l'existence de la société, d'où le nom de « *richesse sociale*²⁸ » (ibid). Selon Auguste Walras, cette double signification du mot richesse aurait généré des erreurs d'interprétation parmi les économistes. Une manière de surmonter ces difficultés, consisterait à admettre – dans la plus pure tradition smithienne – que la valeur d'échange constitue le point central²⁹ et le fait général des recherches en économie politique. Dès lors, la valeur devient « *cette qualité par laquelle un objet en représente un autre d'une nature différente, et par laquelle il peut le remplacer, sous le rapport de la richesse, c'est-à-dire procurer à son possesseur une somme égale d'avantages, quoique d'un genre différent* » (1831a, [1938, p. 79]). Elle repose sur deux postulats : 1° une comparaison (il s'agit plus précisément d'un rapport) entre deux objets qui ne sont pas de même nature, mais qui se trouvent pourtant égaux ; 2° l'existence d'un fait particulier, l'échange (ce dernier implique deux conditions : les valeurs doivent être transmissibles ; la valeur d'échange introduit la question de la propriété).

²⁷ « *Tu trouveras, parmi mes livres d'économie politique, un petit volume de M. Cournot, où cet habile mathématicien a essayé d'appliquer sa science propre aux phénomènes économiques. Je n'ai jamais bien compris cet ouvrage ; mais ce que j'en ai pu saisir, m'a fait supposer que M. Cournot avait traduit en algèbre la métaphysique de Ricardo* » (Lettre du 18 mai 1861).

²⁸ « *Si l'on place la richesse dans la possession d'une valeur échangeable, en considérant que l'échange implique la société, on peut appeler richesse sociale celle qui consiste dans la possession des valeurs échangeables, par opposition à celle qui consiste dans la possession, ou, tout au moins, dans la jouissance des choses utiles* » (lettre à Léon Walras du 25 mars 1864).

²⁹ « *Pour éclaircir les principes qui déterminent la valeur échangeable des marchandises, je tâcherais d'établir : Premièrement, quelle est la véritable mesure de cette valeur échangeable, ou en quoi consiste le prix réel des marchandises ; Secondement, quelles sont les différentes parties qui composent ce prix réel ; Troisièmement... quelles sont les causes qui empêchent que le prix de marché... coïncide exactement avec ce qu'on peut appeler leur prix naturel* » (Smith, 1776, livre I, chap IV, De l'origine et de l'usage de la monnaie).

Si la nature de la valeur ne constitue plus un problème aux yeux d'Auguste Walras, il n'en est pas de même de la question de son origine. Il est en effet possible de ramener à deux doctrines, deux systèmes (au sens philosophique du terme), toutes les opinions qui ont été émises sur l'origine de la valeur (Lallement, Diemer, 2005 ; Diemer, 2006a). La première, d'inspiration anglaise, est celle de Smith, Ricardo, Mill et Mac-Culloch. Elle consiste à placer la cause de la valeur dans le travail ou dans les frais de production. La seconde, d'inspiration française, est celle de Condillac et Say. Elle place l'origine de la valeur dans l'utilité. Si Auguste Walras condamne énergiquement les conceptions de l'école anglaise, il est plus conciliant lorsqu'il s'agit de discuter la thèse défendue par Jean-Baptiste Say : « *Je regarde comme un progrès en économie politique, la publication de la doctrine de Say* » (1831a, [1938, p. 208]). Adam Smith (comme David Ricardo) se serait davantage occupé de la mesure de la valeur plutôt que de son origine. C'est pourquoi la valeur des produits vient du sacrifice de temps et de peine, ou pour être plus précis, du travail qu'il faut dépenser pour réaliser ces produits. En posant la question de l'origine de la valeur, Jean-Baptiste Say a indiqué la marche à suivre pour faire de l'économie politique, une science à part entière. Cela étant, Say aurait commis deux erreurs importantes (Diemer, 2007). La première revient à donner une vision extensive de l'utilité alors qu'elle doit être strictement limitée au champ de l'analyse économique : « *L'utilité, dit M. Say, c'est en économie politique la faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile, et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici, son utilité, si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on y attache un prix* » (cité par A. Walras, 1831a, [1938, p. 82]). La seconde tend à faire de l'utilité, l'unique origine de la valeur alors qu'elle n'en serait qu'une condition nécessaire. Auguste Walras précise que ce n'est pas l'utilité d'une chose qui la rend désirable et qui amène les hommes à faire un sacrifice pour la posséder. C'est uniquement la limitation ou la rareté de cette chose utile. En d'autres termes, l'utilité est « *l'étoffe dont la valeur est faite* » (1831a, [1938, p. 160]). Sans utilité, point de valeur. Toutefois, il ne s'ensuit pas de là que tout ce qui est utile, a une valeur. Il y a des choses très utiles (l'air, la lumière du soleil) et nécessaires à la vie, qui ne valent rien. A l'opposé, il y a des choses beaucoup moins utiles (les diamants), qui valent davantage. C'est donc la limitation de certains biens qui en fait des biens *précieux ou dignes de prix*.

Cette seconde critique constituera l'apport principal d'Auguste Walras. Sa théorie de la valeur rareté remet en cause tous les systèmes établis (à la manière d'Etienne Vacherot pour la métaphysique) et concentre son attention sur les sources de la connaissance : « *Je suis d'accord avec Adam Smith, avec J-B Say, avec Ricardo, avec Mac Culloch, sur deux principes importants, à savoir, que l'économie politique est la science de la richesse sociale, et que la richesse sociale se compose de valeurs échangeables. Quant à l'origine de la valeur échangeable, je me sépare complètement de tous ces économistes célèbres. La valeur d'échange prend sa source dans la rareté* » (1849b, [2005, p. 339]). C'est l'observation de l'utilité d'un bien, puis son analyse (rationnelle³⁰) au regard de sa rareté, qui fourniront les principes de la théorie de la valeur. La valeur a ainsi pour origine la limitation des choses utiles. Auguste Walras précise que parmi les choses utiles, on trouve un grand nombre d'objets qui sont limités dans leur quantité et/ou dans leur durée³¹.

La limitation dans la quantité ou la rareté, comme cause de la valeur était loin d'être inconnue des économistes. On la retrouve déjà chez les théologiens du Moyen Age, dans de nombreux écrits du XVII^{ème} et XVIII^{ème} (Locke, Law, Le Trosne, Turgot), dans les travaux de Condillac et des économistes italiens, l'abbé Antonio Genovesi et Galiani (Dubois, 1897).

³⁰ Pribram considère que l'Ecole française (Condillac, Say) a donné une explication de la valeur d'échange à partir de l'utilité et de la rareté sans toutefois définir le concept de la valeur. Elle se serait également refusée d'appliquer la méthode d'analyse ricardienne s'en proposer d'alternatives. Seuls Auguste Walras et Augustin Cournot occuperaient une place particulière : « *They realized the implications of equilibrium concept as a tool of hypothetical reasoning* » (1951, p. 13).

³¹ Il existerait ainsi plusieurs « espèces » de limitation (3^{ème} question du programme scientifique).

Auguste Walras se réfère quant à lui aux travaux de Burlamaqui (juriste du Droit Naturel) relatifs au prix des choses, « *Les fondements du prix propre et intrinsèque sont, premièrement l'aptitude qu'on les choses à servir aux besoins, aux commodités ou aux plaisirs de la vie ; en un mot, leur utilité et leur rareté... Comme ce sont là les vrais fondements du prix des choses, ce sont aussi ces mêmes circonstances combinées différemment qui l'augmentent ou le diminuent* » (1820, p. 156) tout en faisant de la rareté, un véritable principe scientifique. Si l'utilité est en effet un rapport qualitatif, résultant de l'analogie qui existe entre les besoins et les qualités des choses propres à les satisfaire, la rareté est quant à elle, un rapport numérique ou quantitatif. Par analogie avec la notion de vitesse, qui est un rapport entre la distance parcourue par un mobile et le temps nécessaire pour parcourir cette distance, Auguste Walras définit la rareté comme le rapport qui existe entre la somme des biens limités et la somme des besoins qui en réclament la jouissance : « *Il n'y a personne qui puisse se tromper sur la nature de la vitesse. Tout le monde en a une idée claire et précise. On sait que la vitesse est un rapport entre l'espace parcouru par un mobile, et le temps employé à parcourir cet espace. On sait que la vitesse est en raison directe de l'espace, et en raison inverse du temps.... Ce qui est vrai de la vitesse est également vrai de la rareté. La rareté est un rapport entre la somme des besoins et la somme des biens limités, et ce rapport est en raison direct des besoins, et en raison inverse de la quantité de biens* » (1831a, [1938, p. 269]). Si le nombre de besoins augmente mais que la quantité de biens est limitée, la rareté augmente (le cas le plus général); si les besoins et les biens diminuent ou augmentent en même temps, la rareté restera identique. Selon Auguste Walras, ce résultat confirmerait certaines présomptions maintes fois affirmées dans ses travaux, à savoir que la valeur est susceptible de varier, que la richesse est une grandeur mesurable, et que l'économie politique relève de l'arithmétique. En attendant de se voir un jour placer au rang des sciences mathématiques, l'économie politique doit se soumettre aux lois qui régissent les nombres. Si Auguste Walras doit se rallier à une école, c'est donc bien à celle qui proclame l'existence de lois en économie politique sans pour autant sortir du champ des observations ! Ainsi la rareté ne serait pas autre chose que le rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée. Le principe de l'offre et la demande³² serait selon Auguste Walras, la consécration formelle de la limitation en quantité des choses utiles, « *un synonyme exact de la rareté* » (1831a, [1938, p. 237]). Par ailleurs, la quantité offerte et la quantité demandée se manifestant dans un lieu particulier, le marché³³, il est possible d'observer l'évolution de la rareté à partir d'un rapport entre « *le nombre des vendeurs et le nombre d'acheteurs* » (1835, [2005, p. 338]). La valeur d'échange dépendrait ainsi du rapport qui existe entre la quantité offerte et la quantité demandée, et serait soumise à « *la loi du marché* » (1863b, [2005, p. 403]). En définitif, le rapport des besoins illimités et des biens limités, le rapport de l'offre et de la demande, le rapport du nombre des vendeurs et du nombre des acheteurs (le marché³⁴) ne seraient que des expressions (différentes) d'un même fait, la limitation en quantité ou la rareté.

La limitation dans la durée établit quant à elle une distinction entre durée physique et durée économique : « *la durée d'une chose utile ne dépend pas toujours de sa nature, elle dépend également de l'usage qu'on en fait* » (1835, [2005a, p. 330]). Ce principe fourni par la doctrine sayienne, permet à Auguste Walras de souligner qu'il existe des biens durables et d'autres qui ne le sont pas, ou plutôt qu'il y a des biens qui survivent au premier usage et d'autres qui disparaissent : la notion de revenu est ainsi opposée à celle de capital. Les capitaux sont des utilités durables alors que les revenus sont des utilités éphémères : « *j'appelle valeur capitale ou capital toute richesse sociale qui ne se consomme point ou qui ne se consomme qu'à la longue,*

³² Auguste Walras distingue les offres et demandes effectives des offres et demandes absolues (Diemer, 2006).

³³ Le marché est « *le lieu où se rencontrent des vendeurs et des acheteurs, autrement dit des échangistes, c'est-à-dire, le lieu où il se trouve, d'un côté, des hommes ayant des besoins, et d'un autre côté des utilités rares à satisfaire ces besoins* » (1831a, [1938, p. 287]).

³⁴ Comme le souligne Jaffée (1975, p. 820), le point important de la doctrine walrasienne (Auguste et Léon), c'est que « *their theories of value and price were relevant only to the particular stage in economic history in which developed markets had made their appearance* ».

toute utilité limitée qui survit au premier service qu'elle nous rend, qui se prête plus d'une fois au même usage... J'appelle revenu toute richesse sociale ou toute valeur échangeable qui ne sert qu'une fois, qui se consomme immédiatement, qui ne survit point au premier service qu'on en tire» (1849a, p. 53). De cette définition, il s'ensuit que le capital est un fond³⁵ productif (le capital est destiné à produire) alors que le revenu est un fond consommable (le revenu sert à la consommation) ; que le capital se reproduit et s'accumule par l'épargne du revenu. Si les économistes ont distingué un grand nombre de capitaux (naturels, artificiels, consommables, inconsommables, matériels, immatériels, transmissibles, intransmissibles, fixes, circulants...), ils n'ont pas su traiter une question importante : quel rapport y a-t-il entre la valeur du capital et la valeur du revenu ? Auguste Walras précise que le revenu est une fraction du capital, il est composé de trois éléments : 1° le service du capital ; 2° une prime d'amortissement permettant la reproduction du capital ; 3° une prime d'assurance couvrant les risques associés au capital. Deux grands systèmes – la doctrine de Quesnay et celle de Smith – se sont attachés à identifier les valeurs capitales et les revenus qui existent dans une société civilisée, ils auraient selon Auguste Walras rétréci³⁶ le champ de l'économie politique, et donc celui de la richesse sociale, à la terre et au travail : « *Personne n'ignore que l'économiste français avait placé dans la terre l'origine et la source de la richesse sociale. Ce que l'on appelle aujourd'hui la rente territoriale, ce que l'on appelait en France, le produit net, formait, aux yeux de Quesnay, la seule et unique richesse, le revenu sur lequel devait vivre toute la société. Suivant le philosophe d'Edimbourg, le travail est le père de la richesse, la force industrielle de l'homme est le seul et unique revenu qui alimente les individus, les familles et les nations* » (1863a, p. 23). Auguste Walras cherchera, une nouvelle fois, à dépasser ces systèmes en revenant aux sources de la connaissance. La terre (capital inconsommable), les facultés personnelles (capital consommable, le revenu ne peut se limiter au seul service du capital, il faut y ajouter l'amortissement) et les capitaux artificiels (capital perpétuel ou inconsommable, fruit de l'épargne et de l'économie) formeraient la triple base de la prospérité publique et privée.

Ces trois éléments de la richesse sociale (la terre et les facultés personnelles constituent des richesses sociales naturelles, les capitaux artificiels forment des richesses sociales artificielles) donneraient lieu à trois types de revenus : les fermages, les salaires et les intérêts : « *La terre donne lieu à un revenu qu'on appelle la rente foncière ou le loyer du sol. Les facultés de l'homme donnent lieu à un revenu qui s'appelle le travail. Les capitaux proprement dits les capitaux artificiels donnent lieu à un revenu qui s'appelle le profit. Le prix débattu, le prix à forfait de la rente foncière ou du loyer du sol s'appelle le fermage. Le prix débattu, le prix à forfait du travail s'appelle le salaire. Le prix débattu, le prix à forfait du profit s'appelle l'intérêt de l'argent. Des fermages, des salaires, des intérêts, voilà les trois sortes de revenus qui se rencontrent dans une société civilisée* » (1863a, p. 24). Selon Auguste Walras, il ne suffit pas de constater ces faits par l'observation, il faut également invoquer les principes de l'économie politique et définir la loi du fermage, la loi du salaire et la loi du profit (Diemer, 2006b). Ce sont ces lois qui nous indiqueront « *les situations respectives du propriétaire foncier, du capitaliste et du travailleur* » (1863a, p. 25).

³⁵ Dans un article consacré aux controverses liées au capital, Hicks (1974, p. 309) distingue deux approches, celle qui considère que le capital est un fond (*the fundists*) et celle qui associe le capital à des biens physiques (*the materialists*). Auguste Walras est classé parmi les matérialistes, voir les extrêmes matérialistes : « *Auguste Walras (writing in 1849) would certainly seem to have been a Materialist, even an extreme Materialist. "Capitals" (capitaux) to him are capital goods; "incomes" (revenus) are income goods; there are distinguished by multiple (successive) uses against single uses and by the alone. Carriage, carts, steam-engines are capitals; a glass of wine, a round of beef, a candle are incomes. "Le revenue, ainsi que son nom l'indique, c'est ce qui revient; or, ce qui revient, c'est ce qui s'en va"* (pp. 53-54) ».

³⁶ Auguste Walras considère que toutes les idées (celles de Quesnay et Smith) émises sur la nature des capitaux et des revenus sont fausses. Il aurait ainsi démontré « *que le revenu naît du capital ; que le revenu accumulé reproduit et augmente le capital ; et enfin que les capitaux augmentent par les épargnes faites sur les revenus* » (1863a, p. 21).

Toute la matière économique est ainsi contenue dans deux grands faits, la limitation dans la quantité et la limitation dans la durée. « *J'ai vu hier, Frédéric Passy... Je me suis efforcé de lui faire bien comprendre que tout mon système était suspendu à ce double fait de la limite dans le nombre et de la limite dans la durée, à cette double opposition de la valeur échangeable et de l'utilité, du revenu et du capital* » (lettre à Léon Walras, le 7 janvier 1860). Une science nouvelle, l'économie politique ou science des richesses, peut ainsi voir le jour. Associée aux sciences naturelles et au traitement mathématique, elle embrasse deux parties principales : 1° la théorie de la valeur ; 2° la théorie des capitaux et des revenus. A la première, se rattachent les questions de la mesure de la valeur, du numéraire et de la monnaie ; à la seconde, les questions relatives à la production et aux machines.

B. Le Droit naturel, la propriété exclusive, les droits et les obligations

Les principes de l'économie politique étant posés, Auguste Walras peut en utiliser les enseignements pour éclairer le Droit naturel. La science de la richesse conduit en effet à la théorie de la propriété. Cette théorie constitue un double enjeu pour Auguste Walras. Elle doit d'une part lui permettre de remettre en cause la vision tripartite (production, distribution, consommation) de l'économie politique. Cet héritage de Say a le don d'exaspérer Auguste Walras : « *J'espère bien que l'on y finira par y mordre, et qu'on renoncera à nous parler de la division introduite par J.B Say, de la Production, de la Distribution et de la Consommation de la richesse. Cette division a fait son temps* » (lettre du 7 janvier 1860 à Léon Walras). Il entend bien lui substituer une approche bipartite reposant sur sa théorie de la richesse sociale et sa théorie de la propriété (Potier, 1994 ; Diemer 2007). Elle doit d'autre part l'amener à dépasser la thèse des légistes, à savoir que la richesse se distribue conformément aux prescriptions du Code civil, qui prend lui-même ses racines dans le Droit naturel.

Dans son ouvrage *De la Nature de la richesse et de l'origine de la valeur* (1831a), Auguste Walras rappelle un point important de sa démonstration. L'idée d'échange implique deux conditions. D'une part, les valeurs doivent être transmissibles. La valeur échangeable est un fait social (général, universel, et permanent³⁷) que l'on doit apprécier d'une manière exacte et rigoureuse. D'autre part, la valeur d'échange implique la propriété. Or la propriété suppose elle-même, un fait très important, la limitation de tous les objets qu'on peut s'approprier et qu'on peut donner ou recevoir en échange : « *Qui dit propriété dit exclusion, et l'exclusion se fonde sur la limitation des choses propres. Qui dit échange dit sacrifice, et le sacrifice ne se motive que par la difficulté qu'on éprouve à se procurer autrement l'objet que l'on désire ou dont on a besoin* » (1831a, [1938, p. 79]). Ainsi, c'est la limitation dans la quantité qui, créant la valeur, rend les choses appropriables et échangeables. La propriété n'a de sens que dans une économie de rareté et non dans la valeur travail, comme le pensait Adolphe Thiers³⁸. En raison de l'insuffisance des biens disponibles, certains besoins humains devront être sacrifiés. La propriété sert à délimiter le domaine des privations, elle constitue « *l'instrument de ce sacrifice* » (Leduc [1938], p. 26). C'est elle qui va déterminer la distribution des richesses entre toutes les parties prenantes.

Par la suite, le principe de limitation sera approfondi dans deux contributions successives : « *De la Nature de la Loi* » (1833) et « *Réfutations de la doctrine de Hobbes sur le Droit naturel de l'individu* » (1835). Auguste Walras précise que si la possession est justifiée par la loi (ou la raison), toute chose devient propriété. Dans le prolongement des thèses défendues par

³⁷ Tout homme qui se livre à l'étude d'une science ou qui veut fonder une théorie, « *choisit nécessairement un fait général et universel qu'il prend pour objet de ses méditations, et puis il étudie ce fait dans sa nature, dans son origine, et dans ses conséquences* » (1863b, p. 10).

³⁸ Dans son examen critique et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété, Auguste entend dénoncer cette erreur : « *Abondant dans le sens exclusif des économistes anglais, et de quelques économistes français qui ont adopté leurs idées, il ne connaît d'autre richesse que le travail, d'autre valeur échangeable que le travail. Voilà pourquoi le travail joue un si grand rôle dans son livre sur la propriété...* » (1949c, [1997, p. 206]).

Burlamaqui (1820), la loi est associée à deux idées : la prohibition et la sanction. Lorsque la loi (naturelle ou positive) est prohibitive. Sa fonction est essentiellement d'arrêter, d'empêcher, de défendre... La loi définit ainsi les limites imposées à l'action humaine. Mais une loi sans sanction serait nulle et non avenue³⁹. La sanction insiste sur le fait qu'une violation de la loi entraînerait l'annulation de ses effets avantageux. Dans le cadre des lois morales, la société s'arroge le droit de punir les individus qui transgressent les interdits. Auguste Walras associe la sanction à la loi des lois, c'est « *la limitation à sa seconde puissance* » (1833, [2005, p. 307]). Il en conclut que la prohibition et la sanction (les deux expressions de la limitation) définissent l'ordre universel, l'accomplissement de toutes les lois ou la réservation de toutes les limites. L'homme juste et moral, ne cherchera pas à violer la loi. Au contraire, il restera dans les limites fixées par celle-ci (la volonté humaine doit s'imprégner de la loi et la suivre, d'où l'expression « *être dans son droit* »). Cette dernière réflexion amènera Auguste Walras à aborder la question des droits individuels et à combattre les idées défendues par Thomas Hobbes dans son « *De Cive* » (1631). Aux yeux d'Auguste Walras, Hobbes aurait confondu deux axiomes totalement différents : « *natura dedit omnia omnibus* » (la nature a donné toutes choses à tous) et « *Natura dedit unicuique jus in omnia* » (la nature a donné à chacun de nous égal droit sur toutes choses). Le premier axiome exprime le droit de tous les hommes sur toutes les choses (personne ne serait ainsi exclu des bienfaits de la nature) alors que le second affirme que chaque individu peut s'attribuer un droit universel sur tous les biens de la nature. Ce dernier axiome irait à l'encontre des principes de l'économie politique et du droit naturel, et révélerait trois erreurs importantes dans la doctrine de Hobbes. A défaut d'une théorie de la propriété complète, Hobbes aurait affirmé que chaque chose appartenait à chacun. Il aurait ainsi transformé un droit imprécis et vague en droit universel (Auguste Walras parle d'*illimitation*). En accordant trop d'importance au droit individuel (chaque individu a un droit naturel illimité sur la nature) et en négligeant l'existence des devoirs de chacun (la loi est constituée par l'ensemble des droits et des devoirs), Hobbes aurait été amené à donner une image erronée de l'état de nature (Auguste Walras associe l'état de nature à un état hypothétique, une manière de nier l'existence de la société civile, or la société est naturelle à l'homme). Constatant enfin que ce droit individuel ne pouvait être exercé dans sa totalité, Hobbes aurait associé l'état de nature à une guerre perpétuelle ou une « *violence primitive* » (Dockès [2006], p. 7) de chacun contre tous. Dès lors, la seule manière de régler les conflits et d'assurer la conservation de l'espèce humaine, consisterait à renoncer au droit illimité de chacun sur toutes choses en adoptant un ensemble de conventions, de pactes et de contrats. Auguste Walras considère que cette doctrine est inacceptable. Elle nie l'existence des droits et des devoirs de chaque individu, elle nie par la même occasion un fait général et universel, la limitation du droit de chaque individu par les droits de tous ses semblables (Diemer, 2006b).

Reste maintenant à définir un véritable système économique et social pour la nation, ce sera chose faite dans quatre essais rédigés entre deux périodes révolutionnaires⁴⁰ - « *De l'abolition des impôts et l'établissement de la loi agraire* » (1831b), « *la vérité sociale* » (1848a), « *la théorie de la propriété* » (1848b) et « *Examen critique et réfutation du livre de Mr Thiers sur la propriété* » (1849c). Auguste Walras considère en effet qu'un bon système de propriété doit reposer sur (i) une observation complète de la nature humaine (caractère moral); (ii) une observation de la nature impersonnelle (classification des choses qui servent à la satisfaction de nos besoins) et (iii) les principes (lois) de l'économie politique. Le principe de la rareté (et de ses lois) ayant été posé, Auguste Walras peut désormais s'attacher à définir l'homme tel qu'il est, puis à proposer une théorie de la propriété en fonction des biens utilisés. Reprenant une distinction déjà énoncée dans son *Cours* professé à Evreux (1832), Auguste Walras avance que l'homme est avant tout une force libre. L'homme est sensible, intelligent, mais surtout actif,

³⁹ « *Toute loi a deux parties qui lui sont essentielles. La première s'appelle la disposition de la loi, et elle renferme le commandement ou la défense ; l'autre s'appelle la sanction, et elle renferme la peine ; et c'est sans doute dans la sanction de la loi que consiste sa principale force* » (1820, p. 301).

⁴⁰ Il s'agit de la chute de Charles X, de l'accession au trône de Louis Philippe, du suffrage universel de 1848 (Lallement, 1990).

librement et volontairement. Aux yeux d'Auguste Walras, c'est cette liberté qui entraîne l'imputabilité des actes et la responsabilité des agents. C'est la liberté qui constitue la moralité et c'est sur elle que doit s'appuyer la propriété. C'est pour avoir méconnu ce trait essentiel de la nature humaine que « *M. Thiers n'a pas su s'élever jusqu'au véritablement fondement du droit* » (1849c, [1997, p. 202]) et proposer une définition pertinente de la propriété. Auguste Walras précise que la propriété, « *c'est le droit de jouir d'une chose, d'appliquer à la satisfaction de ses besoins toute l'utilité qu'elle comporte, d'en percevoir les fruits, de l'exploiter à son profit, de la consommer toute entière, d'en disposer suivant sa volonté, de la prêter à ses amis, de la louer à ses voisins, de la transmettre à ses enfants, de la consacrer à un service public ou à une fondation charitable. Sans porter préjudice aux droits d'autrui* » (1848b, [1997, p. 177]). La propriété définit un rapport entre une personne et une chose. La personne est sujet de droit (c'est un être qui se connaît et qui se possède, chaque homme possède à juste titre son corps, ses membres et ses facultés, c'est là le premier élément de la propriété « personnelle ») et la chose en est l'objet indirect. Le droit renvoie à un rapport moral qui ne peut s'établir qu'entre deux personnes, deux êtres moraux. La propriété relie les personnes entre elles. A tout droit correspond un devoir, une obligation. Chaque personne est tenue de respecter la propriété des autres. Le raisonnement et les déductions d'Auguste Walras doivent être ici mis en parallèle avec les réflexions d'Etienne Vacherot tirées de la *Métaphysique et la Science*. La volonté libre et la propriété renvoient toutes deux au droit : « *La volonté libre est d'abord et immédiatement volonté individuelle, la personne. La réalisation matérielle de cette liberté est la propriété. La personne et la propriété sont la matière du droit. L'homme a un droit absolu sur tout ce qui est sans maître. La propriété est le signe de la personnalité, parce que c'est en elle que celle-ci se manifeste généralement. Le droit, en tant qu'il réalise extrêmement la liberté, suppose une pluralité de personnes, et par là même est sujet à intention* » (1858, tome II, p. 420). Dans la correspondance qu'il entretiendra avec son fils, Léon, Auguste Walras n'hésitera pas à rappeler que la lecture de l'ouvrage de Vacherot « *a réveillé en moi quelques idées qui s'étaient déjà offertes à mon esprit* » (lettre du 8 juin 1863).

Si la propriété est un fait constant, général et universel (justifiée par la raison ou les lois : c'est en effet la raison qui approuve et désapprouve la propriété, les lois étant l'expression de la raison publique), si elle établit une relation entre les personnes et les choses (la propriété introduit un certain rapport entre l'objet possédé et le possesseur), si elle relie les personnes les unes aux autres (impliquant l'idée de moralité), Auguste note que l'homme possède deux moyens d'exploiter les choses utiles et appropriables, la propriété privée et la propriété commune ou communauté (Dockès, 1996 ; Diemer, 2006b). L'histoire du Droit naturel étant caractérisée par une lutte intempestive entre ces deux systèmes (conflit qui remonte au temps de Platon et Aristote), Auguste Walras (1831b) considère qu'il suffirait d'admettre la coexistence des deux systèmes, l'individualisme et le collectivisme, pour rétablir la vérité. La théorie de la propriété s'appuierait ainsi sur une distinction entre les biens qui sont les fruits d'une activité privée et qui font l'objet d'une appropriation personnelle, et les biens qui relèvent d'une activité collective et qui font l'objet d'une appropriation commune. Face aux valeurs du système libéral (fondée sur la propriété privée) et à la montée du communisme⁴¹ (volonté de tout collectiviser), Auguste Walras prône un socialisme libéral ou socialisme scientifique (qu'il oppose au socialisme utopique de Proudhon), reposant sur un principe simple : « *la terre appartient à la nation, le travail à l'individu, la terre est l'objet d'une propriété commune entre tous les citoyens, le travail est l'objet de la propriété privée* » (1848a, [1997, p. 51]). La collectivisation des terres serait ainsi le résultat d'une application des préceptes de l'économie politique. La terre est une chose utile et disponible en quantité limitée. C'est pour cela qu'elle a de la valeur et qu'elle constitue une richesse sociale. La terre est également une chose durable et permanente. A

⁴¹ Jaffee (1975, p. 819) note que dans les années 1840, Auguste Walras tout comme Karl Marx, était conscient du « *spectre haunting Europe – the spectre of communist* ». Ce spectre était une manifestation contre les injustices sociales de l'époque. Auguste Walras souhaite apporter une réponse rationnelle à la question de la justice sociale en mobilisant les principes de l'économie politique.

l'opposé, l'homme est mortel et éphémère. Dans ces conditions, il ne peut prétendre à avoir un droit absolu sur ce qui existait avant lui, et qui existera après lui. Si l'on souhaite introduire une relation entre l'objet (la terre) et le sujet de droit, Auguste Walras considère qu'il est nécessaire d'introduire une « personne durable », l'humanité, la nation ou l'Etat constitueraient des êtres collectifs, susceptibles d'exprimer cette idée de durée : « *La propriété du sol appartient à la nation, à l'état considéré comme la collection des individus et dans la série des générations qui le composent* » (1831b, [1990, p. 10]).

C. La métaphysique, principes de la matière et de la force

Nous ne pouvions terminer cette discussion sans revenir sur la métaphysique, objet de toutes les attentions de notre auteur et « degré suprême » des connaissances humaines. Durant les dernières années de sa vie (1862-1866), Auguste Walras laissera « vaguer » son esprit au gré des vents de l'économie politique, de la littérature et de la métaphysique : « *Dans la pleine et entière liberté dont je jouis, toutes mes idées, vieilles ou nouvelles, viennent m'assaillir à la fois, et affluent dans ma tête. Je passe d'un livre à un autre, d'une théorie à une autre, et je ne m'arrête sur rien. J'espère toutefois que cette effervescence aura un terme, et que je ne tarderai pas à déterminer un objet précis sur lequel se concentreront mes efforts. En attendant, je flotte entre la philosophie et l'économie politique, entre la métaphysique et la littérature* » (lettre à Léon Walras, le 3 février 1863). La métaphysique, c'est la science la plus universelle, la théorie du fait le plus général. Or ce fait là ne serait autre que « *l'existence même ; car pour être n'importe quoi, il faut d'abord exister* » (lettre à Léon Walras, le 25 juillet 1863). Selon Auguste Walras, personne, pas même Etienne Vacherot (1858), n'a encore défini l'existence. Il y a donc encore matière à investir le champ de la métaphysique pour y déceler quelques principes fondamentaux.

A la suite d'une demande adressée au Conseil impérial de l'instruction publique pour dispenser un cours de littérature, Auguste Walras rédigea durant l'année 1863, cinq leçons de philosophie intitulées « le vrai, le beau, le bien, de la science et classification des faits scientifiques ». Il entendait ainsi remettre au goût du jour une tradition héritée de son ancien professeur à l'Ecole normale, Victor Cousin ; le vrai, le beau et le bien constituant les trois idées fondamentales de la philosophie⁴². Il fera également paraître son « *Esquisse d'une théorie de la richesse* », discours prononcé le 19 décembre 1863 à l'ouverture du Cours d'économie politique professé à Pau. Dans ce contexte de frénésie intellectuelle (mentionnons également une étude sur le *Polyeucte* de Corneille), un manuscrit de 21 pages intitulé « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace* » pourrait passer inaperçu. Or, ce texte illustre une nouvelle fois le but poursuivi par Auguste Walras, à savoir, constituer un système économique, social et philosophique complet reposant sur le principe de limitation.

Dès l'introduction, Auguste Walras insiste sur un point important : les philosophes (notamment Victor Cousin) n'ont pas suffisamment compris la nature et le caractère de l'espace et du temps. Ils auraient confondus ces deux notions avec un certain nombre de principes⁴³ (principe des substances, principe de causalité, obligation morale, principe du bien et du beau) universels, nécessaires et infinis. Ces principes sont des vérités générales et s'appliquent à une multitude de phénomènes. Ils existent en nous à titre d'idées, de propositions ou d'axiomes. Ces propositions et ces idées « *sont le produit de notre activité intellectuelle qui les élabore par la comparaison, l'abstraction et la généralisation* » (p. 7). A l'inverse, le temps et l'espace sont des réalités objectives, des choses qui subsistent par elles-mêmes. Ils sont à la fois nécessaires (on ne peut

⁴² Durant cette période, Auguste Walras prendra également connaissance du livre de Charles Lévêque (1861) intitulé « La Science du Beau ».

⁴³ Auguste Walras précise que deux conceptions du temps et de l'espace s'opposent. L'approche kantienne les associe à des formes de la sensibilité, à des éléments subjectifs de la connaissance. Les philosophes « modernes » considèrent que le temps et l'espace sont des réalités objectives, des pures formes de l'intelligence humaine directement perçues par la raison.

nier leur existence) et infinis⁴⁴ (l'imagination ne parvient pas à fixer une limite au temps et à l'espace). A ce titre, ils constituent les fondements de l'univers, les bases du monde. Or l'espace et le temps, par nature infinis, sont les causes de l'étendue et de la durée⁴⁵. Sans l'espace et le temps, les notions de durée et d'étendue ne pourraient pas se réaliser. Les corps ont en effet besoin d'espace pour s'étendre, les phénomènes ont besoin de temps pour durer. Mais ce n'est pas tout, l'espace et le temps ne sont pas suffisants pour qu'il y ait de l'étendue et de la durée, encore faut-il qu'il y ait quelque chose qui s'étende dans l'espace, quelque chose qui dure dans le temps. Ce quelque chose, Auguste Walras l'associe à des principes, la matière et la force. Tous deux seraient « *la chaîne et la trame du monde matériel que nous habitons et dont nous faisons partie* » (p. 8).

Tableau 2 : Analogies et différences entre l'espace et le temps, l'étendue et la durée

	Espace	Temps
<i>Idée concrète</i>	L'espace et le temps n'ont pas besoin de support, ils existent par eux-mêmes	
<i>Idée particulière</i>	L'espace et le temps sont ce qu'ils sont, ils ne ressemblent qu'à eux-mêmes	
<i>Idée nécessaire</i>	Il ne peut pas ne pas y avoir d'espace et de temps	
<i>Idée infinie</i>	L'espace et le temps n'ont pas de limites	
<i>Principes</i>	Universels, nécessaires et infinis Double condition de l'existence du monde	
	Etendue	Durée
<i>Idée abstraite</i>	On ne considère qu'une seule qualité d'un corps ou d'un phénomène	
<i>Idée générale</i>	Elle s'applique à tous les corps et à tous les phénomènes	
<i>Idée contingente</i>	L'étendue et la durée peuvent exister ou ne pas exister (il suffirait qu'il n'y ait aucun corps, qu'il ne se passe rien).	
<i>Idée finie</i>	Tout corps a une limite, tout phénomène a un commencement, une suite et une fin	
<i>Trois dimensions</i>	Longueur, largeur, profondeur	Passé, présent, avenir
<i>Principe</i>	Matière	Force

Auguste Walras parvient ainsi à poser les bases philosophiques du principe de limitation. Si l'espace et le temps sont des principes universels, nécessaires et infinis (la condition de l'existence du monde), la matière et la force sont au contraire des êtres réels et positifs, intimement liés et qui se limitent mutuellement. Loin d'être nuisible, cette limitation permet le développement de la force et l'épanouissement de la matière : « *C'est par son alliance intime avec la force que la matière devient durable et capable de traverser le temps. C'est par son alliance avec la matière que la force peut s'étendre et s'emparer de l'espace* » (p. 9).

C'est ainsi par l'alliance de la force et de la matière que l'existence parvient à se réaliser. L'essence de la force, c'est la propriété d'occuper le temps ; l'essence de la matière, c'est la propriété d'occuper l'espace. Il en résulte que dans tous les êtres, il y a de la force et de la matière : « *tout corps a une forme, tout phénomène a une loi* » (p. 10). Auguste Walras en conclut que c'est en confondant les idées d'espace et de temps avec celles d'étendue et de durée que l'on a été amené à associer l'espace et le temps à des grandeurs. Or l'espace et le temps, en raison de leur caractère infinitésimal, ne peuvent faire l'objet de mesure. Seules l'étendue et la durée (comme la rareté en économie politique) sont à la fois des grandeurs continues, divisibles et finies. D'une certaine manière, Auguste Walras reprend à son actif, certaines idées avançaient par Etienne Vacherot dans *la Métaphysique et la Science*, à savoir que des vérités telles que la matière, l'esprit, la substance, l'infini, l'absolu, l'universel... ne sont accessibles qu'aux savants et aux philosophes qui utilisent l'autorité de la logique (démonstration, analyse, critique) : « *La*

⁴⁴ Dans sa *critique de l'intelligence* (dixième entretien de la *Métaphysique et la Science*), Vacherot précise « *Toute étendue, toute durée susceptible de représentation ou de notion est finie ; mais la totalité des parties de l'espace et des moments du temps est infinie* » (1858, tome II, p. 73).

⁴⁵ Les notions d'espace et de temps, d'étendue et de durée ont des analogies frappantes (l'étendue a trois dimensions, la longueur, la largeur et la profondeur ; la durée a trois moments, le passé, le présent et l'avenir). Elles se différencient également sur un point : l'étendue et la durée sont des idées abstraites, générales, contingentes et finies alors que l'espace et le temps sont des idées concrètes, particulières, nécessaires et infinies.

métaphysique est conduite à négliger les perceptions et les notions qui ont servi de point de départ à ses conceptions, dans les diverse catégories de la pensée, pour ne s'occuper que de ces conceptions et de l'ordre des vérités auquel elles répondent. Elles les expriment d'abord en définitions, dont elle fera ensuite les principes de toutes ses démonstrations. Voici les principales : 1° L'être proprement dit est ce qui est en soi et par soi. Tout ce qui ne rentre pas dans cette définition n'est que phénomène. 2° L'infini est ce qui est sans bornes dans le temps et dans l'espace. 3° L'absolu est tout ce qui n'a besoin d'aucune condition, soit pour exister, soit pour agir. 4° Le nécessaire est ce dont l'essence implique l'existence. L'universel est l'unité, non pas collective mais réelle, l'Être Tout qui comprend la totalité des individus » (1858, tome II, p. 504)

CONCLUSION

Auguste Walras fait partie de ces longues lignées d'intellectuels, prêts à investir les champs de la littérature, de la philosophie et de l'économie politique. Il marque également la fin d'une époque : le passage de l'économie politique à la science économique. La philosophie d'Auguste Walras pose les bases d'une véritable démarche scientifique pour l'économie politique. Elle repose sur trois temps forts : l'exposition d'une théorie du fait général (méthode scientifique d'observation et d'induction), l'analyse des faits généraux (naturels, moraux, progressifs) et la classification des connaissances humaines (l'économie politique étant une science naturelle). Si le terrain de prédilection d'Auguste Walras se situe à la confluence de trois sciences (la philosophie, l'économie politique et le droit naturel), son objet d'étude, c'est la recherche d'un principe scientifique universel : le principe de limitation. La durée et l'étendue circonscrites à la force et la matière ; la propriété et la loi associées aux droits et aux obligations ; la valeur d'échange assujettie à l'utilité et la rareté ; constituent trois expressions de ce principe. La science considérée dans son ensemble, ne serait dès lors pas autre chose qu'un « *tableau de toutes les limites qui, par une espèce de superposition successive, produisent cette immense variété d'êtres et de phénomènes qui constituent l'univers* » (1833, [1990], p. 312).

BIBLIOGRAPHIE

- AMPERE A.M (1834), *Essai sur la philosophie des sciences*, Cazz Bachelier.
- AMPERE A-M (1843), *Essai sur la philosophie des sciences*, tome 2, Bachelier, Paris.
- ANTONELLI E. (1923), « Un économiste de 1830 : A.Walras », *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, n° 4, pp. 516-540.
- BACON F. (1857), *Novum Organum*, Paris, Hachette et Cie.
- BOUSQUET G-H (1958), « L'œuvre de L. Walras doit-elle vraiment quelque chose à son père ? », *Revue d'histoire économique et sociale*, p. 95-99.
- BOWLEY M. (1939), « De la Nature de la richesse et de l'origine de la Valeur by Auguste Walras », *Economica*, vol 6, n°23, p. 367-368.
- BURLAMAQUI J.J (1820), *Quelques éléments de droit naturel*, Janet et Cotelle.
- CIRILLO R. (1981), « The influence of Auguste Walras on Léon Walras », *American Journal of Economics and Sociology*, vol 40, n°3, july, p. 300-316.
- DESTUTT DE TRACY (1823), *Traité d'économie politique*, Bouguet et Lévi, Paris.
- DIEMER A., GUILLEMIN H. (2010), *L'Economie au miroir de la Physique*, vol 1, L'Harmattan, (à paraître).
- DIEMER A. (2009), « Auguste Walras, à la recherche d'un système philosophique et économique complet », *Atelier Philosophie et Economie, PHARE*, Université de Paris 1, 19 mai, 15 p.
- DIEMER A. (2008a), « Auguste Walras, A Philosophical Approach to Political Economy », *6th Conference of the International Walras Association, Papers*, September 11-13, Kyoto University, p. 206-218.
- DIEMER A. (2008b), « Auguste Walras, une démarche philosophique au service de l'économie politique », *Document de travail n° 04-2008*, 28 avril, HERMES, Université de Reims, 14 p.
- DIEMER A., GUILLEMIN H. (2007), « De la Physique à la Science économique : nouveaux regards sur le statut scientifique des travaux walrassiens », *Cahier du CERAS*, hors série n°5, p. 13-41.
- DIEMER A. (2007), « Auguste Walras et la critique de l'économie politique de J-B Say », *Colloque Influences, critiques et postérité de l'œuvre de J-B Say au XIX siècle*, Triangle, Lyon, 12 – 13 janvier, 20 p.

- DIEMER A. (2006a), « Auguste Walras, les premiers pas de l'économie scientifique », *Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA*, PE, tome XL, n°12, décembre, p. 1753 – 1776.
- DIEMER A. (2006b), « De la théorie de la richesse sociale à la théorie de la justice : les apports d'Auguste Walras », *Journées d'étude du CEFI*, Aix en Provence, 7-8 décembre, 30 p.
- DIEMER A. (2005a), « Lois naturelles, lois positives et idée de justice : trois nécessités pour aborder les lois économiques », Colloque international Gide « y a t'il des lois en économie ? », Lille, 22-24 sept, 23 p.
- DIEMER A. (2005b), « Auguste et Léon Walras : la constitution d'un véritable programme scientifique pour l'économie politique », *Journées d'études : Les Walras, un itinéraire du XIX au XX siècle*, Lyon, nov, 26 p.
- DIEMER A., LALLEMENT J. (2005), « De Auguste à Léon Walras, retour sur les origines du marché et de la concurrence walrassiennes », *Cahiers du CERAS*, hors série n°4, avril, p. 99 – 120.
- COUSIN V. (1867), *Du Vrai, du Beau et du Bien*, Paris, Didier et Cie.
- DOCKES P. (2006), « Hobbes et le pouvoir », *Cahiers d'économie politique*, n°50, L'Harmattan, p. 7-26.
- DOCKES P. (1996), *La société n'est pas un pique-nique*, Economica.
- DUBOIS M.A. (1897), « Etude sur les Théories psychologiques de la valeur au XVIII siècle », *Revue d'économie politique*, p. 847-864, p. 917-930.
- GANILH M. (1826), *Dictionnaire analytique d'économie politique*, Paris, Ladvocat.
- HICKS J.R (1938), « Auguste Walras, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur », *The Economic History Review*, vol 9, n°1, p. 84-85.
- JAFFEE W. (1975), « Léon Walras, An Economic Adviser Manqué », *The Economic Journal*, vol 85, n°340, December, p. 810 – 823.
- LALLEMENT J. (1990), « Léon Walras et les idéaux de 1789 », *Economies et sociétés, série PE*, n°13, juillet-octobre, p. 609-618.
- LAMONTAGNE M. (1947), « Some French Contributions to Economic Theory », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol 13, n°4, p. 514-532.
- LEVEQUE C. (1861), *La Science du Beau*, Paris, Auguste Durand.
- MASSIAS N. (1823), *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature*, Paris, F. Didot, 4 vol. in-8.
- MODESTE L. (1923), *Auguste Walras économiste, sa vie, son œuvre*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.
- OULES F. (1950), *L'Ecole de Lausanne, textes choisis de L. Walras et V. Pareto*, Librairie Dalloz
- POTIER J-P (1994), « Classification des sciences et divisions de « l'économie politique et sociale » *Economies et sociétés*, série « Histoire de la pensée économique », n° 10-11/1994, pp. 223-279.
- PRIBRAM K. (1951), « Prolegomena to History of Economic Reasoning », *The Quarterly Journal of Economics*, vol 65, n°1, february, p. 1 – 37.
- SAY J-B (1826), *Traité d'économie politique*, Paris, Guillaumin, 5^{ème} édition.
- VACHEROT E. (1863), *La métaphysique et la Science ou Principes de métaphysique positive*, Paris, Chamerot.
- WALRAS A. (2005a), *Cours et pièces diverses*, in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol. III, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris, Economica.
- WALRAS A. (2005b), *Correspondance*, in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol. IV, préparé par Pierre-Henri Goutte, Jean-Michel Servet, Paris, Economica.
- WALRAS A. (1990), *Richesse, Liberté et Société*, in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol I, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris, Economica.
- WALRAS A. (1863a), *Esquisse d'une théorie de la richesse*, Discours prononcé le 19 décembre à l'ouverture du Cours d'Economie Politique professé à Pau , imprimerie et lithographie de E. Vignancour.
- WALRAS A. (1863b), « Notes et exposés de philosophie générale », Fonds Walras, Lyon, FA III A : 13-07-03, 24 p.
- WALRAS A. (?), « Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 13, 21 p.
- WALRAS A. (?), « La création nous présente un ensemble d'êtres et de phénomènes », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 13-01-04, 15 p.
- WALRAS A. (?), « Mais la question telle que je viens de la poser », Fonds Walras, Lyon, FA III A : 13-01-04, 6 p.
- WALRAS A. (?), « De l'identité du bonheur et du devoir », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 13-01-04, 8 p.
- WALRAS A. (1848a), « La vérité sociale » in *Auguste Walras, Oeuvres économiques complètes*, vol II, 1997, Economica, p. 29-105.
- WALRAS A. (1848b), « La théorie de la propriété », in *Auguste Walras, Oeuvres économiques complètes*, vol II, 1997, Economica, p. 171-189.
- WALRAS A. (1849a), *Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique*, in 8°, Paris, Guillaumin.
- WALRAS A. (1849b), « Mémoire sur l'origine de la valeur d'échange », *Académie des Sciences Morales et Politiques*, séance du 15 septembre.
- WALRAS A. (1849c), « Examen et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété », in *Auguste Walras, Œuvres économiques complètes*, vol II, 1997, p. 193-440.
- WALRAS A. (1842), « Compte rendu du livre : Essai sur la philosophie orientale, par M. Charma, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen », *Bulletin de l'instruction publique et des sociétés savantes de l'Académie de Caen*, 2^{ème} année, tome 2, p. 206 – 216.
- WALRAS A. (1840a), « Objet de la philosophie », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 09-02, 12 p.

- WALRAS A. (1840b), « 3 sujets de composition de philosophie », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 09-01, 5 p.
- WALRAS A. (1840c), « Programme de philosophie », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 09-03, 38 p.
- WALRAS A. (1832), « Cours à Evreux », in *Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes*, vol. III, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris Economica, 2005.
- WALRAS A. (1835), « Réfutations de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu », Imprimerie Ancelle Fils, Evreux. Réimpression dans les Œuvres économiques complètes, vol 2, 1997, p. 277-329.
- WALRAS A. (1833), « De la nature de la loi », *Recueil de la Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Eure*, tome IV, p. 273 – 301.
- WALRAS A. (1831a), De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, in 8°, Paris, Johanneau. Réimpression sous la direction de G. Leduc, (1938), Alcan.
- WALRAS A. (1831b), « De l'abolition de l'impôt et de l'établissement de la loi agraire », in *Auguste Walras, Œuvres économiques complètes*, vol I, 1990, Economica, p. 1 – 20.
- WALRAS L. (1908), *Un initiateur en Economie Politique*, A.-A. Walras, Editions de la Revue du Mois, Paris.
- WALRAS L. (1874), *Eléments d'économie Politique pure*, Corbaz, Lausanne.
- WALRAS L. (1860), *L'économie politique et la Justice*, Guillaumin.
- WALRAS L. (1860), « Philosophie des sciences économiques », *Journal des économistes*, n°2, 15 février, p. 196-207.

